

ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

COMPLEXE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL
PLACE DE LA TRONCHENAZ, COMMUNE DE VILLENEUVE

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES À DEUX DEGRÉS
EN PROCÉDURE OUVERTE



Rapport du collège d'experts

Maître d'ouvrage : Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac

ASPI^{HL}

Organisateur de la procédure : Irbis Consulting SA

 **irbis**

Villeneuve, le 16 juillet 2024

1	CONTEXTE	5
1.1	Historique	5
1.1	Calendrier intentionnel du projet	5
2	RAPPEL SUR LA PROCÉDURE	7
2.1	Le Maître de l’Ouvrage et l’organisateur de la procédure	7
2.2	Déroulement de la procédure	7
2.3	Composition du collège d’experts	7
2.4	Calendrier de la procédure.....	8
2.5	Critères de jugement des propositions.....	9
3	SYNTHÈSE DU PROGRAMME	10
3.1	Objectifs du projet	10
3.2	Périmètre des MEP	10
3.3	Programmes des locaux	11
3.4	Concept énergétique et durabilité	13
3.5	Enjeux et contraintes urbanistiques	13
4	DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	15
4.1	Premier degré anonyme.....	15
4.1.1	<i>Réception des projets et contrôle de conformité</i>	<i>15</i>
4.1.2	<i>Jugement du premier degré anonyme</i>	<i>15</i>
4.1.3	<i>Recommandations</i>	<i>17</i>
4.1.4	<i>Levée de l’anonymat</i>	<i>17</i>
4.1.5	<i>Conflit d’intérêt</i>	<i>17</i>
4.1.6	<i>Vérification condition de participation.....</i>	<i>17</i>
4.2	Second degré non anonyme	18
4.2.1	<i>Dialogue intermédiaire</i>	<i>18</i>
4.2.2	<i>Réception des projets (rendu final)</i>	<i>18</i>
4.2.3	<i>Dialogue final.....</i>	<i>18</i>
4.2.4	<i>Délibérations</i>	<i>18</i>
4.3	Degré d’affinement.....	19
4.3.1	<i>Dialogue</i>	<i>19</i>
4.3.2	<i>Recommandations du collège d’experts</i>	<i>19</i>
4.3.3	<i>Communication des résultats et expositions des projets</i>	<i>19</i>
5	REMERCIEMENTS	20
6	APPROBATION DU RAPPORT.....	21
7	LISTE DES CONCURRENTS	22
8	PRÉSENTATION DES PROJETS ADMIS AU SECOND DEGRÉ.....	23
8.1	Projet lauréat : TAUREDUNUM	23
8.2	Projet retenu pour le second degré et le degré d’affinement : PODIUM.....	28
8.3	Projet retenu pour le second degré et le degré d’affinement : CAMPUS	33
8.4	Projet retenu pour le second degré : SYRAH.....	38
9	PRÉSENTATION DES PROJETS DU PREMIER DEGRÉ	43
9.1	Syrah.....	43
9.2	Koko	44
9.3	S7Y9N8T7H6E5S4I3S1	45
9.4	Mosaïque	46
9.5	Karma.....	47
9.6	Traits croisés.....	48
9.7	Bandeau	49
9.8	Campus.....	50
9.9	Espace libre	51
9.10	Couteau suisse	52

9.11	Ecotone	53
9.12	Nouveau paysage performatif pour la formation	54
9.13	Dardanét	55
9.14	Les copains d'abord	56
9.15	Mens sana in corpore sano	57
9.16	Ville-neuve	58
9.17	Bleue comme une orange	59
9.18	Arvel	60
9.19	Hic et nunc	61
9.20	Castrum.....	62
9.21	Crocodile	63
9.22	Tauredunum.....	64
9.23	La matze	65
9.24	Trois charpentes	66
9.25	L'aile et la cuisse	67
9.26	Trait d'union	68
9.27	Linea	69
9.28	Podium	70

1 CONTEXTE

1.1 Historique

L'ASPIHL, Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac, dont fait partie la Commune de Villeneuve, ambitionne la construction d'un complexe scolaire intercommunal pour l'enseignement secondaire sur la place de la Tronchenaz, qui devra également conserver sa vocation sportive et sociale. La place est actuellement utilisée par la Halle de la Tronchenaz, divers clubs sportifs, des jardins familiaux, quelques places de camping, un skate park et un vaste parking de plus de 400 places qui accueille du stationnement résidentiel et événementiel.

Une étude de faisabilité ainsi qu'une pré-étude d'accessibilité et des ateliers participatifs ont déjà été réalisés pour guider la réflexion de la Commune de Villeneuve. Ces études préalables ont permis de donner des grands principes d'aménagements de la zone et démontrer le fort intérêt de la population pour la zone.

Cependant, les restrictions constructives du plan partiel d'affectation (PPA) en force étant jugées incompatibles avec le projet scolaire, la commune de Villeneuve souhaite élaborer un nouveau plan d'affectation (PA) compatible avec le projet du complexe scolaire.

La présente procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) a permis de désigner un bureau d'architecte qui sera chargé des études et de la réalisation du complexe scolaire.

Les MEP seront ainsi coordonnés avec l'établissement du PA, permettant :

- L'intégration du projet d'architecture dans un projet urbain global dont les enjeux ont déjà été identifiés.
- La prise en compte des intentions majeures et les réflexions du projet lauréat dans le projet du PA.

La Commune de Villeneuve (responsable de l'établissement du nouveau PA) et l'ASPIHL (responsable du projet de construction du complexe scolaire intercommunal) copilotent ensemble le projet global.



Fig. 1 : situation du site de La Tronchenaz dans Villeneuve

1.1 Calendrier intentionnel du projet

Lancement des MEP (procédure à deux degrés)	Vendredi 29 septembre 2023
Désignation du lauréat des MEP	Juin 2024
Appels d'offres ingénieurs	Automne 2024
Obtention du crédit d'études	Avril 2025
<u>Examen préalable par le canton du PA</u>	2025

<u>Approbation du PA par le canton</u>	2026
Dépôt de la demande d'autorisation de construire	Février 2027
Demande de crédit de construction	Mai 2027
Permis en force et démarrage des travaux	Août 2027
Mise en service des bâtiments	Juillet 2029

Suppléants

M. François Wenker	Architecte-urbaniste, HES, SIA, RegB, FSU, <i>Agence Wenker Architecture Sarl</i>
M. Jean-Marc Zeller	Chef du Service des Travaux, Commune de Villeneuve

Spécialiste-conseil pour le 1^{er} et le 2nd degré

M. Antoine Vacheresse	Géographe-Urbaniste, <i>Fischer + Montavon Associés</i> , Yverdon-les-Bains
-----------------------	---

Spécialistes-conseils pour le 2nd degré

Marc Fehlmann	Economiste de la construction, <i>ABA Partenaires</i> , Lausanne
Silvia Bernardi	Spécialiste durabilité du bâtiment, <i>Maneco</i> , Meyrin

2.4 Calendrier de la procédure

Premier degré	
Vendredi 29 septembre 2023	Publication de l'avis sur simap.ch et dans la FAO-VD
Vendredi 13 octobre 2023, 09h00	Visite de site (Halle Tronchenaz) - facultative -
Mercredi 25 octobre 2023	Dépôt des questions par les concurrents
Vendredi 3 novembre 2023	Réponses aux questions
Vendredi 24 novembre 2023, midi	Rendu des projets du premier degré
Mercredi 20 décembre 2023	Jugement du premier degré
Second degré	
Lundi 15 janvier 2024	Lancement du second degré, envoi des recommandations
Vendredi 19 janvier 2024 (à partir de)	Retrait des fonds de maquette
Mercredi 24 janvier 2024	Dépôt des questions des concurrents
Vendredi 2 février 2024	Réponses aux questions
Mardi 27 février 2024	Dialogue intermédiaire
Jeudi 7 mars 2024	Envoi des recommandations du collège d'experts
Vendredi 26 avril 2024, midi	Rendu des projets du second degré
Vendredi 24 mai 2024	Dialogue final et remise des maquettes
Mardi 18 juin 2024	Dialogue du degré d'affinement
Juin 2024	Désignation du lauréat
Mercredi 28 août 2024	Vernissage et exposition des projets

2.5 Critères de jugement des propositions

Les propositions remises ont été jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération :

- Intégration des bâtiments dans le contexte urbain ;
- Prise en compte des enjeux urbains et des contraintes du site ;
- Inscription du projet dans le réseau d'espaces publics et paysagers ;
- Interaction des bâtiments et prise en compte des différents flux ;
- Intégration des bâtiments dans le contexte architectural ;
- Respect du programme ;
- Prise en compte des vis-à-vis du contexte environnant ;
- Qualités du concept d'implantation et architectural.

3 SYNTHÈSE DU PROGRAMME

3.1 Objectifs du projet

Le projet porte sur :

- La construction du complexe scolaire intercommunal (mandat attribué au lauréat) ;
- L'intégration de tous les équipements du programme sportif et culturel dans le site (hors mandat).

Le nouveau complexe scolaire rassemblera toutes les infrastructures nécessaires à son fonctionnement, notamment des espaces de classes, un réfectoire, des locaux administratifs, une bibliothèque, une salle de gymnastique, etc.

Ce nouveau projet de complexe scolaire est une opportunité pour répondre aux besoins actuels de la population mais également pour réorganiser les équipements existants et renforcer la vocation sportive du lieu afin de faire de ce dernier un véritable « pôle de vie et social » qui rassemble des activités diversifiées. Ce lieu aura une identité forte qui devra intégrer les multiples fonctions et utilisateurs du site et permettre de faire le lien entre les différents quartiers, les équipements sportifs et l'école.

Le nouveau complexe scolaire devra être en adéquation avec le contexte environnant et participer à l'animation de ce nouveau lieu à la programmation mixte (programme scolaire, sportif, social et culturel).

Ce lieu accueillera aussi bien les utilisateurs des installations sportives, les élèves du complexe scolaire que du public pour l'utilisation de ses infrastructures en heures creuses. Une attention toute particulière devra être apportée à l'étude des flux de ces différentes catégories d'utilisateurs.

Les enjeux environnementaux devront être véritablement intégrés par le projet, qui se veut être un exemple en qualité de développement durable. Le complexe devra d'une part être respectueux de l'environnement, tant dans sa phase de construction que lorsqu'il sera en exploitation, et d'autre part être économique en coûts de construction et charges de fonctionnement / maintenance.

3.2 Périmètre des MEP



3.3 Programmes des locaux

Les différents locaux sont divisés en deux programmes distincts : programme du complexe scolaire (mandat de l'architecte) et programme sportif et culturel (hors mandat de l'architecte).

Afin de rationaliser les besoins, les concurrents sont invités à favoriser la mutualisation de certains locaux.

Le complexe scolaire intercommunal

Le complexe scolaire de 26 classes va accueillir les enfants de 12 à 15 ans et sera équipé entre autres d'une salle de gymnastique qui permettra d'accueillir des manifestations sportives avec un accueil du public.

Le préau du complexe scolaire devra pouvoir être mis à disposition du public lors d'accueil de manifestations en dehors des heures scolaires et devra être accessible aux véhicules.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander au lauréat d'ajouter quatre classes dans le cadre du développement du projet, en fonction de l'évolution démographique.

Les équipements sportifs et culturels

Les équipements sportifs existants doivent être maintenus sur site et réorganisés dans le but de former avec le complexe scolaire un véritable « lieu » qui accueille plusieurs catégories de personnes. Chaque équipement devra avoir son propre accès.

Le stationnement

Le volet du stationnement est un thème central pour l'aménagement du site. L'intention à ce jour est de maintenir une capacité de parking de 265 places au sein du périmètre des MEP. Ce parking sera en partie mutualisé avec d'autres secteurs (secteur de l'Ouchettaz notamment). Le complexe scolaire disposera de son propre stationnement.

Surfaces utiles

Les surfaces utiles des différents locaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME - Complexe scolaire intercommunal						
n°	Locaux	Quantité	SU	Total	Situation	Remarques
1. Espaces scolaires						
1.1	Salle de classes	26	64	1664		hauteur de 2,7 m.
1.2	Salle de dégagement (Option OCOM / OS)	7	40	280		hauteur de 2,7 m. Il est recommandé de créer des salles à 78 m ² avec cloisons amovibles
1.3	Salle de sciences (SCN) et préparation	4	80+40*	400		*40m ² de préparation x 2 pour 4 salles des sciences. Hauteur de 2.7 m
1.4	Salle de musique (MUS)	1	120 + 20*	140		*20 m ² de rangement. Si le parti architectural le permet, la hauteur minimum pourra passer de 3 à 4 mètres
1.5	Salle d'arts visuels (AVI)	2	120 + 20*	280	étage	*20 m ² de rangement x 2 pour 2 salles AVI. Hauteur de 2.7m. Sur le même étage que 1.7 et 1.8
1.6	Salle d'éducation nutritionnelle (EDN)	1	115 + 25*	140		*25 m ² pour la zone de rangement. Hauteur de 2.7m
1.7	Salle d'activités créatrices et manuelles (ACM-TM bois et métal)	1	250	250	étage	hauteur de 2.7 m
1.8	Salle d'activités créatrices et manuelles (ACM - ACT)	1		80	étage	hauteur de 2.7 m
1.9	Salle Education numérique (informatique) et préparation	1	80+40*	120		*+1 salle de préparation de 40 m ² destinée au support, au rangement et à la recharge des équipements informatiques nécessaires à l'éducation numérique
1.10	Bibliothèque	1	100+20*	220	rdc	*+ un bureau de 20m ²
1.11	Salle de musique (école de musique)	1	100+20*	120	étage	*20 m ² de rangement
2. Administration scolaire						
2.1	Direction-Secrétariat		345	345	rdc	3 bureaux « doyen » de 25 m ² + 1 bureau « direction » de 40 m ² + 1 secrétariat 220 m ² + 1 réception de 10 m ² . Hauteur de 2.70
2.2	Salle des maîtres	1	156	156	étage	salle des maîtres, avec zone de travail et zone repas
2.3	Reprographie	1	10	10	étage	à combiner avec la salle des maîtres, surface en sus
2.4	Salle de réunions	4	40	160	une par étage	local pour réseaux/recontres/réunion.
2.5	Économat	1	100	100	rdc	accès au Réseau Cantonal Vaudois. 80 m ² + 20 m ² de bureau.
2.6	Bureaux ASPIHL		200	200	rdc	1 bureau 25 m ² + 1 bureau 40m ² + 1 secrétariat 125m ² + 1 « réception commune » de 10 m ² à proximité de la direction

3. Pôle consultation (à proximité administration scolaire)						avec entrée séparée et salle d'attente, accessible hors temps scolaire. Lieu de pause avec une cuisinette, en cas d'absence de salle des maîtres à proximité ; doit avoir accès au Réseau cantonal vaudois. Possibilité de mutualiser les WC et salle de réunion avec le site scolaire mais nécessité d'accès hors temps scolaire.
3.1	Bureau PPLS	2	20	40	rdc	bureau psychologue et logopédiste
3.2	Infirmierie	1	20 + 20*	40	rdc	*espace repos de 20 m ²
3.3	Bureau médiation	1	20	20	rdc	proche entrée du bâtiment
3.4	Bureau orientation	1	20	20	rdc	accès séparé si possible
3.5	Bureau socio-éducatif	1	20	20	rdc	accès séparé proche entrée du bâtiment
4. Espaces sanitaires (à répartir par bâtiments/étages)						
4.1	WC garçons	10		75		minimum 1 module de 1 WC + 2 urinoirs pour 30 garçons par étage (Possibilité de remplacer 2 urinoirs par 1 WC). (15 m ² = 2 WC + 2 urinoirs + 2 lavabos)
4.2	WC filles	20		75		minimum 1 WC pour 15 filles par étage. (15 m ² = 4 WC + 2 lavabos)
4.3	WC maîtres-PMR	5	5	25		minimum 1 WC PMR par étage. Celui-ci peut être partagé avec le personnel enseignant et administratif
5. Parascolaire						
5.1	Réfectoire scolaire	1	410	410		Réfectoire de 270 places, dimensionnement sur la base d'un double service (1,5m ² /élève). Peut être utilisé comme Aula, projections, etc
5.2	Hall d'entrée	1	50	50		
5.3	Vestiaires	1	30	30		
5.4	Salles de rangement	1	50	50		
5.5	Cuisine	1	220	220		type de production (régénération, production, autres...).
5.6	Local nettoyage	1	15	15		
6. Aménagements extérieurs						
6.1	Préau	1	3120	3120		dont 10% couvert ; enjeux de durabilité à prendre en compte
6.2	Places de parking	32				à adapter selon normes VSS
6.3	Place de jeu					selon projet
6.4	Couvert à vélo et trottinette					vélo électrique /réutilisable hors périodes scolaires. À adapter selon norme VSS
6.5	Place de livraison	1				
7. Sport*						
7.1	Salle de gymnastique triple VD6*	1	1242	1242		Les locaux annexes (entrée, locaux vestiaires /douches/sanitaires, local des maîtres, local arbitre, infirmerie, local matériel, local de conciergerie, salle de théorie, local de régie) totalisant environ 650 m ² sont à prévoir selon norme*.
7.2	Aire tout temps	1	1260	1260		dimension 28*45. Peut-être combinée avec le préau ; implantation ne doit pas engendrer de problèmes sonores durant les cours
7.3	Aire gazonnée	1	1125	1125		dimension 25 x 45
7.4	Installation saut en longueur	1				1x2 pistes de 100m. selon norme + fosse de réception environ 32m ²
7.5	Pistes de course de vitesse (longueur hors tout)	1				2*100 m. selon norme
7.6	Installation jet du poids, 3 cercles	1				selon norme
7.7	Installation de petits agrès	1				selon norme
7.8	Divers (sanitaires, douches, vestiaires)					voir directives SEPS et selon projet
*https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/scolarité_obligatoire/fichiers_pdf/Directives_et_recommandations_pour_l_am%C3%A9nagement_d_instalations_sportives_f%C3%A9vrier_2012.pdf						

PROGRAMME - (hors mandat architecte)						
8. Équipement sportifs et culturels						
8.1	Courts de tennis extérieurs	4				4 courts de tennis dont 2 en terres battues et 2 en synthétique
8.2	Halles de tennis couvertes	4				
8.3	Club House - tennis	1	120	120		
8.4	Terrains de foot	2				1 terrain d'entraînement + 1 compétition.
8.5	Espaces pétanque	1	180	180		4-6 pistes. Toute nouvelle construction devra être similaire à l'existante
8.6	Skate park	1	800	800		espace dont l'aménagement devra évoluer
8.7	Boxe	1	120	120		hors vestiaires
8.8	Buvette - football	1				
8.9	Restaurant - tennis	1	250	250		Y compris cuisine et hall d'entrée. Mutualisation souhaitée des installations techniques (cuisines, sanitaires, etc) avec le réfectoire du complexe scolaire
8.10	Communs (vestiaires, douches, sanitaires)					selon projet
8.11	Auditorium			450-500 places		auditorium de 450 à 500 places + un dépôt de 300 m ² de rangement à prévoir

9. Stationnement						
9.1	Places de parc - voiture	265				265 places à prévoir

Le programme a fait l'objet d'adaptations comme le permet la procédure de MEP. Les modifications indiquées ci-dessous en rouge ont été communiquées aux concurrents lors des recommandations à l'issue du dialogue intermédiaire :

PROGRAMME - Complexe scolaire intercommunal						
n°	Locaux	Quantité	SU	Total	Situation	Remarques
6. Aménagements extérieurs						
6.2	Places de parking	25				à adapter selon normes VSS
7. Sport						
7.3	Aire gazonnée	1	1125	1125		dimension 25 x 45m, à mutualiser impérativement avec les terrains de foot (voir 8.4)

PROGRAMME - (hors mandat architecte)						
8. Équipement sportifs et culturels						
8.1	Courts de tennis extérieurs	4				4 courts de tennis dont 2 en terres battues et 2 en synthétique
8.2	Halles de tennis couvertes	4				
8.3	Club House - tennis	1	120	120		Doit contenir un espace buvette et 2 vestiaires avec chacun 2 douches
8.4	Terrains de foot	2				1 terrain de compétition (100*64m + zone de sécurité) + 1 terrain d'entraînement (plus petit)
8.5	Espaces pétanque	1	1000	1000		Espace comprenant un local de 180m ² + 6 pistes couvertes et chauffées + 12 pistes extérieures Dimension d'une piste : 13*3m
8.6	Skate park	1	800	800		Peut être : - mutualisé avec d'autres espaces urbains - sous forme de mobilier urbain adapté - localisé sur un autre site
8.7	Boxe	1	120	120		Hors vestiaires, doit avoir un accès indépendant
8.8	Local - football	1	270	270		Doit contenir 8 vestiaires avec douches, une buvette, 30m ² de rangement
8.9	Restaurant - tennis	1				
8.10	Communs (vestiaires, douches, sanitaires)					Compris dans 8.3 et 8.8
8.11	Auditorium			450-500 places		auditorium de 450 à 500 places + un dépôt de 300 m ² de rangement à prévoir
9. Stationnement						
9.1	Places de parc - voiture	165				45 places pour les infrastructures sportives extra-scolaires, 120 places à mutualiser entre les autres usagers (ports, touristes, voisinage, etc.)

3.4 Concept énergétique et durabilité

La construction du complexe scolaire se veut exemplaire sur le plan de la durabilité. Des critères de durabilité sont ainsi considérés très attentivement pour la sélection des projets et lors des dialogues avec les concurrents retenus.

3.5 Enjeux et contraintes urbanistiques

Protection des milieux naturels et du paysage

La bande des 10 m autour de la lisière forestière à l'est du site est inconstructible selon la LFo.

Les aménagements mettront en valeur la biodiversité existante et projetée ainsi que les connexions avec les éléments naturels du voisinage proche comme des ensembles paysagers plus distants (réserve des Grangettes, espaces forestiers, parc de l'Ouchettaz, coteaux viticoles, etc.).

Arborisation

Le site présente des alignements d'arbres dans ses périphéries. Ceux-ci délimitent localement le site et apportent une qualité paysagère et biologique.

Le projet prévoit, à minima, le maintien des alignements existants en périphérie du site ou leur remplacement progressif en cas de dépérissement.

Les compléments aux alignements existants sont bienvenus, dans le but de renforcer l'infrastructure écologique et la canopée.

Protection de l'homme et des infrastructures

▪ Sites pollués

Trois sites pollués sont recensés sur le périmètre des MEP par le guichet cartographique cantonal.

La présence de ces sites recensés comme pollués, couvrant l'ensemble du périmètre de projet, ne rend pas le lieu inconstructible, mais il faut s'attendre à des pollutions importantes du sous-sol (déchets, métaux lourds, PCB, hydrocarbures, HAP, COT).

Les excavations seront limitées afin de minimiser les volumes de matériaux à éliminer et les taxes de décharge associées.

▪ Dangers d'inondation

Le danger d'inondation déterminant est généré par l'Eau Froide qui s'écoule à l'ouest du périmètre de la mise en concurrence.

Le projet prévoira, à minima, une surélévation de l'ensemble de la zone d'intervention de 50 cm avec apport de nouvelles terres non polluées.

Des déchets inertes issus de chantiers récents sont actuellement stockés sur la parcelle n°3116 entre les courts de tennis et l'aire forestière. Les dépôts représentent un volume de 14'000 m³ qui doit être valorisé sur place pour les surélévations des infrastructures sensibles.

A ce stade de l'appréciation des risques, il est recommandé que les infrastructures sensibles soient protégées jusqu'à une altitude des eaux de 374.5 msm, soit par une surélévation des installations sensibles, soit par la localisation des ouvertures.

▪ Evacuation des eaux claires

En lien avec la présence de sites pollués et conformément au PGEE de la commune, l'infiltration des eaux directement sur le site n'est pas envisageable. Le rejet doit se faire dans l'Eau Froide. Le débit de rejet maximal acceptable n'est, à ce stade, pas connu. **Les concurrents sont invités à réserver des possibilités de rétention en surface et/ou en toiture, qui pourront être mobilisées dans le cadre du développement ultérieur du projet.**

▪ Accidents majeurs

Les voies CFF à l'est du site présentent un risque d'accident majeur, selon l'OPAM. Le périmètre de consultation pour une installation de ce type est de 100m à l'axe des voies.

Les programmes suivants sont à exclure du périmètre de consultation OPAM (100m de la voie ferrée) :

- infrastructures liées à l'enseignement
- accueil parascolaire
- salle de spectacle
- salle de sport

A l'intérieur du périmètre de consultation peuvent être implantés :

- le stationnement
- les locaux administratifs

4 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

4.1 Premier degré anonyme

4.1.1 Réception des projets et contrôle de conformité

La date limite de réception des projets était fixée au 24 novembre 2023 à midi. 28 projets ont été remis à l'organisateur, tous dans le délai imparti. Ils ont été numérotés et portent les devises suivantes :

N° projet	Devise
1	Syrah
2	Koko
3	S7Y9N8T7H6E5S41351
4	Mosaïque
5	Karma
6	Traits croisés
7	Bandeau
8	Campus
9	Espace libre
10	Couteau suisse
11	Ecotone
12	Nouveau paysage performatif pour la formation
13	Dardanét
14	Les copains d'abord
15	Mens sana in corpore sano
16	Ville-neuve
17	Bleue comme une orange
18	Arvel
19	Hic et nunc
20	Castrum
21	Crocodile
22	Tauredunum
23	La matze
24	Trois charpentés
25	L'aile et la cuisse
26	Trait d'union
27	Linea
28	Podium

4.1.2 Jugement du premier degré anonyme

Le Collège d'experts s'est réuni le 20 décembre 2023 pour examiner les projets. L'ensemble des membres étant présent, les suppléants ont participé sans droit de vote.

Lors de la présentation du contrôle de conformité, Irbis Consulting SA a indiqué au collège d'experts que les 28 projets reçus étaient parvenus dans les délais, respectaient l'anonymat, ne présentaient pas de problème de conformité et étaient complets dans leurs parties essentielles. Le Collège d'experts a décidé, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 28 projets.

Après une prise de connaissance des projets, s'en est suivi un premier tour d'élimination. La décision d'élimination relevant de lacunes ou défaut relatifs à l'implantation urbaine, à la configuration générale du projet et à la distribution des programmes, le Collège d'experts a décidé à l'unanimité d'éliminer les projets suivants :

N° projet	Devise
3	S7Y9N8T7H6E5S41351
5	Karma
7	Bandeau
9	Espace libre
11	Ecotone
12	Nouveau paysage performatif pour la formation
13	Dardanét
16	Ville-neuve
18	Arvel
19	Hic et nunc
23	La matze
25	L'aile et la cuisse
26	Trait d'union

A l'issue du premier tour d'élimination, 13 projets ont été éliminés et 15 ont été conservés.

Un nouveau passage devant les projets a ensuite été effectué, suivi d'un second tour d'élimination. A l'unanimité, la décision de d'éliminer les projets suivants a été prise par le collège d'experts :

N° projet	Devise
2	Koko
4	Mosaïque
6	Traits croisés
10	Couteau suisse
14	Les copains d'abord
15	Mens sana in corpore sano
17	Bleue comme une orange
20	Castrum
21	Crocodile
24	Trois charpentes
27	Linea

Ainsi, à l'issue du second tour d'élimination, les 4 projets admis au second degré de la procédure ont été désignés. Le Collège d'experts n'a pas souhaité repêcher de projets.

Les projets admis au second degré sont :

N° projet	Devise
1	Syrah
8	Campus
22	Tauredunum
28	Podium

4.1.3 Recommandations

Les recommandations générales et particulières ont ensuite été rédigées pour chacun des projets admis au second degré.

4.1.4 Levée de l'anonymat

L'anonymat de l'ensemble des concurrents a été levé à l'issue de ce premier degré.

Le PV de levée de l'anonymat est présenté ci-après :

N°	Devise	Bureau d'architecte	Ville
1	Syrah	Juan Socas Architectes	Morges
2	Koko	Jean Gérard Giorla et Mona Trautmann	Sierre
3	S7Y9N8T7H6E5S4I3S1	Settanta7 s.r.l.	Torino
4	Mosaïque	Transversal Architectes	Lausanne
5	Karma	Bonnard+Woeffray SNC	Monthey
6	Traits croisés	Consort. G. Vázquez Consuegra Arquit. SLP / Pez Arquit. SLP	Madrid
7	Bandeau	UTA Architecture und Stadtplaner GmbH	Stuttgart
8	Campus	Privileggio Secchi Architettura e Urbanistica	Milan
9	Espace libre	Dolci Architectes SA - Iotti+Pavarani architetti	Yverdon-les-Bains
10	Couteau suisse	Mann & Capua Architectes SARL	Lausanne
11	Ecotone	SAAS Sarl	Carouge
12	Nouveau paysage performatif ...	Noemi Obinu	Roma
13	Dardanét	So mass sarl	Meyrin
14	Les copains d'abord	Moulet Architecture SA	Rossens
15	Mens sana in corpore sano	Guilherme Sepulveda Architecte	Genève
16	Ville-neuve	ARCHI-DT SA	Montreux
17	Bleue comme une orange	Atelier 703 SARL	Lausanne
18	Arvel	Brönnimann & Gottreux Architectes	Vevey
19	Hic et nunc	O&C Architectes SA	Monthey
20	Castrum	Studio BBD SARL	Lausanne
21	Crocodile	Basile Crelier	Chevèze
22	Tauredunum	Itten + Brechbühl SA	Lausanne
23	La matze	Labac scoop	Montreux
24	Trois charpentes	LVPH architectes SARL	Fribourg
25	L'aile et la cuisse	AFLOW architecture SARL	Blonay
26	Trait d'union	Philippe Joseph Burcher architecte	Porto
27	Linea	PAR Architecture Sarl	Genève
28	Podium	LOCALARCHITECTURE SARL	Lausanne

4.1.5 Conflit d'intérêt

Suite à la levée de l'anonymat, l'ensemble des membres et suppléants du Collège d'experts ont confirmé qu'ils ne se trouvaient pas dans une situation de conflits d'intérêts avec l'un des concurrents.

4.1.6 Vérification condition de participation

Après vérification, les quatre concurrents retenus remplissent les conditions de participation à la procédure.

4.2 Second degré non anonyme

Les quatre concurrents admis à participer au second degré ont reçu, sous couvert de confidentialité, des recommandations générales et particulières, dont ils ont dû tenir compte pour le développement de leur proposition.

Ils ont pu questionner le Collège d'experts par écrit lors d'un nouveau tour de questions/réponses. Les réponses ont été diffusées à tous les concurrents par e-mail le 2 février 2024.

4.2.1 Dialogue intermédiaire

Le Collège d'experts s'est réuni le 27 février 2024 pour un dialogue intermédiaire.

Les quatre concurrents ont été reçus successivement par le Collège d'experts pour 20 minutes de présentation suivie de 35 minutes de discussion avec les membres du Collège d'experts.

Les présentations des concurrents ont eu lieu en présence d'un groupe citoyen représentant l'association des parents d'élèves et les associations sportives prévues sur le site de la Tronchenaz.

A l'issue de ce dialogue, chaque concurrent a reçu des recommandations générales et particulières à intégrer à sa proposition.

4.2.2 Réception des projets (rendu final)

Les quatre projets ont été reçus dans les délais indiqués au programme, c'est-à-dire avant le 26 avril 2024 à midi.

4.2.3 Dialogue final

Le Collège d'experts s'est réuni le 24 mai 2024 pour dialoguer avec les concurrents et délibérer.

Après une prise de connaissance individuelle des projets finaux rendus, l'organisateur a présenté le contrôle de conformité. Les quatre projets reçus sont parvenus dans les délais, ne présentaient pas de problème de conformité et étaient complets dans leurs parties essentielles. Le Collège d'experts a décidé, à l'unanimité, d'admettre au jugement les quatre projets.

Les spécialistes ont restitué leurs analyses respectives des projets :

- Restitution du spécialiste « Urbanisme » par Fischer Montavon + Associés ;
- Restitution du spécialiste « Durabilité du bâtiment » par Maneco ;
- Restitution du spécialiste « Economie de la construction » par ABA Partenaires.

Ensuite, les quatre équipes ont été reçues successivement par le Collège d'experts pour 20 minutes de présentation suivies de 30 minutes de discussion avec les membres du Collège d'experts.

4.2.4 Délibérations

A l'issue du dialogue final, le Collège d'experts a passé en revue les qualités et faiblesses des différents projets, au regard des critères annoncés dans le règlement-programme de la procédure et des restitutions faites par les spécialistes-conseils.

Après un premier tour de discussion, le Collège d'experts a décidé, à l'unanimité, de ne pas poursuivre les discussions autour du projet SYRAH du bureau Juan Socas Architectes. Il s'en est suivi un approfondissement de l'analyse des trois projets restants.

Suite à ces débats, le collège d'experts a décidé à l'unanimité de procéder à un degré d'affinement supplémentaire avec les auteurs des projets CAMPUS, TAUREDUNUM et PODIUM, selon les conditions prévues à l'article 5.9 du règlement-programme.

Les dispositions relatives à ce degré d'affinement supplémentaire ont été définies comme suit :

- Chaque concurrent invité à participer à ce degré supplémentaire a reçu oralement des recommandations particulières durant un entretien de 30 minutes le lundi 27 mai 2024 matin, qui devaient lui servir de manière contraignante à la poursuite de ses études.
- Les concurrents devaient adapter leur projet en conséquence et le présenter le mardi 18 juin 2024 après-midi. Aucun rendu préalable n'était attendu.
- Les prestations liées à ce degré d'affinement supplémentaire sont rémunérées à hauteur de CHF 10'000.- TTC, pour tout projet admis au jugement (y compris les déplacements, les frais divers et annexes) en sus des indemnités prévues dans le règlement-programme.

4.3 Degré d'affinement

4.3.1 *Dialogue*

Les 3 concurrents encore en lice ont été reçus successivement pour 30 minutes de présentation et d'échanges avec le Collège d'experts.

Le Collège a ensuite délibéré sur les trois projets présentés et a salué la qualité des trois projets. L'ensemble des membres étant présent, les suppléants ont participé sans droit de vote. À l'unanimité, le Collège d'experts a décidé de désigner le projet « Tauredunum » comme lauréat des mandats d'étude parallèles.

4.3.2 *Recommandations du collège d'experts*

A la suite des délibérations, le Collège d'experts recommande à l'unanimité au Maître d'Ouvrage de poursuivre le développement du projet « Tauredunum » du bureau Itten + Brechbühl SA. Cette décision est assortie d'une série de recommandations :

- Recommandations concernant le programme scolaire :
 1. Poursuivre le travail d'optimisation du projet entrepris lors du degré d'affinement en particulier dans la relation entre l'école et la salle de gymnastique.
 2. Chercher à redéfinir le rapport d'accès depuis le nord en privilégiant les piétons plutôt que le parc à voitures.
- Recommandations concernant le programme sportif et culturel (hors mandat) :
 3. Poursuivre le développement des extérieurs du projet en tirant parti du potentiel de développement sur la rive de l'Eau Froide.
 4. Rendre la Halle de la Tronchenaz plus ouverte et perméable et réduisant les espaces dédiés aux services.

4.3.3 *Communication des résultats et expositions des projets*

La proclamation officielle des résultats a lieu lors du vernissage de l'exposition des projets, soit le 28 août 2024 à 18h00 dans la Halle de la Tronchenaz, Route de la Tronchenaz 22 à Villeneuve en présence du Maître de l'Ouvrage et de ses invités.

5 REMERCIEMENTS

Le Collège d'experts souligne la qualité générale des rendus. La complexité programmatique et les multiples objectifs inhérents au cahier des charges ont été autant de défis que les concurrents ont su relever.

Le rendu des quatre concurrents retenus au second degré, et la forte évolution des projets entre le premier et le second degré démontrent le grand engagement fourni par les concurrents que le Collège d'experts salue.

L'apport des spécialistes-conseils a également retenu l'attention du Collège d'experts qui les remercie vivement pour leur contribution.

Le Collège d'experts remercie les membres du groupe citoyen pour leur participation au dialogue intermédiaire.

6 APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est approuvé par le Collège d'experts le 16 juillet 2024 :

M. Patrick Devanthery



Mme Hélène Didelot



Mme Muriel Ansermoz



M. Philippe Gloor



M. Marc-Olivier Narbel



M. Romain Legros



M. Marcel Rechsteiner



Mme Sandra Maccagnan



M. Léonard Studer



M. François Wenker



M. Jean-Marc Zeller



7 LISTE DES CONCURRENTS

<p>01. Syrah Juan Socas Architectes, Morges (Suisse)</p>	<p>15. Mens sana in corpore sano Guilherme Sepúlveda Architecte, Genève (Suisse)</p>
<p>02. Koko Jean Gérard Giorla et Mona Trautmann, Bureau d'architectes SA, Sierre (Suisse)</p>	<p>16. Ville-neuve ARCHI-DT SA, Montreux (Suisse)</p>
<p>03. S7Y9N8T7H6E5S4I3S1 Settanta7 s.r.l., Turin (Italie)</p>	<p>17. Bleue comme une orange Atelier 703 sàrl, Lausanne (Suisse)</p>
<p>04. Mosaïque Transversal Architectes, Lausanne (Suisse) <i>Arch.-Paysagiste : MG associés sàrl, Vuissens (Suisse)</i></p>	<p>18. Arvel Brönnimann & Gottreux Architectes, Vevey (Suisse)</p>
<p>05. Karma Bonnard+Woeffray SNC, Monthey (Suisse)</p>	<p>19. Hic et nunc O&C Architectes SA, Monthey (Suisse)</p>
<p>06. Traits croisés Consortium Guillermo Vázquez Consuegra Arqu. SLP, Séville (Espagne) - Pez Arqu. SLP, Madrid (Espagne)</p>	<p>20. Castrum Studio bbd sàrl, Lausanne (Suisse)</p>
<p>07. Bandeau UTA Architecture und Stadtplaner GmbH, Stuttgart (Allemagne)</p>	<p>21. Crocodile Basile Crelier, Chevenez (Suisse)</p>
<p>08. Campus Privilegio Secchi Architettura e Urbanistica, Milan (Italie)</p>	<p>22. Tauredunum Itten + Brechbühl SA, Lausanne (Suisse)</p>
<p>09. Espace libre Dolci Architectes SA, Yverdon-les-Bains (Suisse) - Iotti+Pavarani architetti, Reggio Emilia (Italie)</p>	<p>23. La matze Labac scoop, Montreux (Suisse)</p>
<p>10. Couteau suisse Mann & Capua Architectes sàrl, Lausanne (Suisse)</p>	<p>24. Trois charpentés LVPH architectes sàrl, Fribourg (Suisse)</p>
<p>11. Ecotone SAAS sàrl, Carouge (Suisse)</p>	<p>25. L'aile et la cuisse AFLOW architecture sàrl, Blonay (Suisse) <i>Arch.-Paysagiste : Desbois Duvert SNC, Lausanne (Suisse)</i></p>
<p>12. Nouveau paysage performatif pour la formation Noemi Obinu, Rome (Italie)</p>	<p>26. Trait d'union Philippe Joseph Burcher architecte, Porto (Portugal)</p>
<p>13. Dardanét So mass sàrl, Meyrin (Suisse)</p>	<p>27. Linea PAR Architecture sàrl, Genève (Suisse)</p>
<p>14. Les copains d'abord Moulet Architecture SA, Rossens (Suisse)</p>	<p>28. Podium LOCALARCHITECTURE sàrl, Lausanne (Suisse)</p>

8 PRÉSENTATION DES PROJETS ADMIS AU SECOND DEGRÉ

8.1 Projet lauréat : TAUREDUNUM

Bureau d'architecte : Itten + Brechbühl SA, Lausanne (Suisse)

Bureau d'architecte-paysagiste : approches.sa, Lausanne (Suisse)

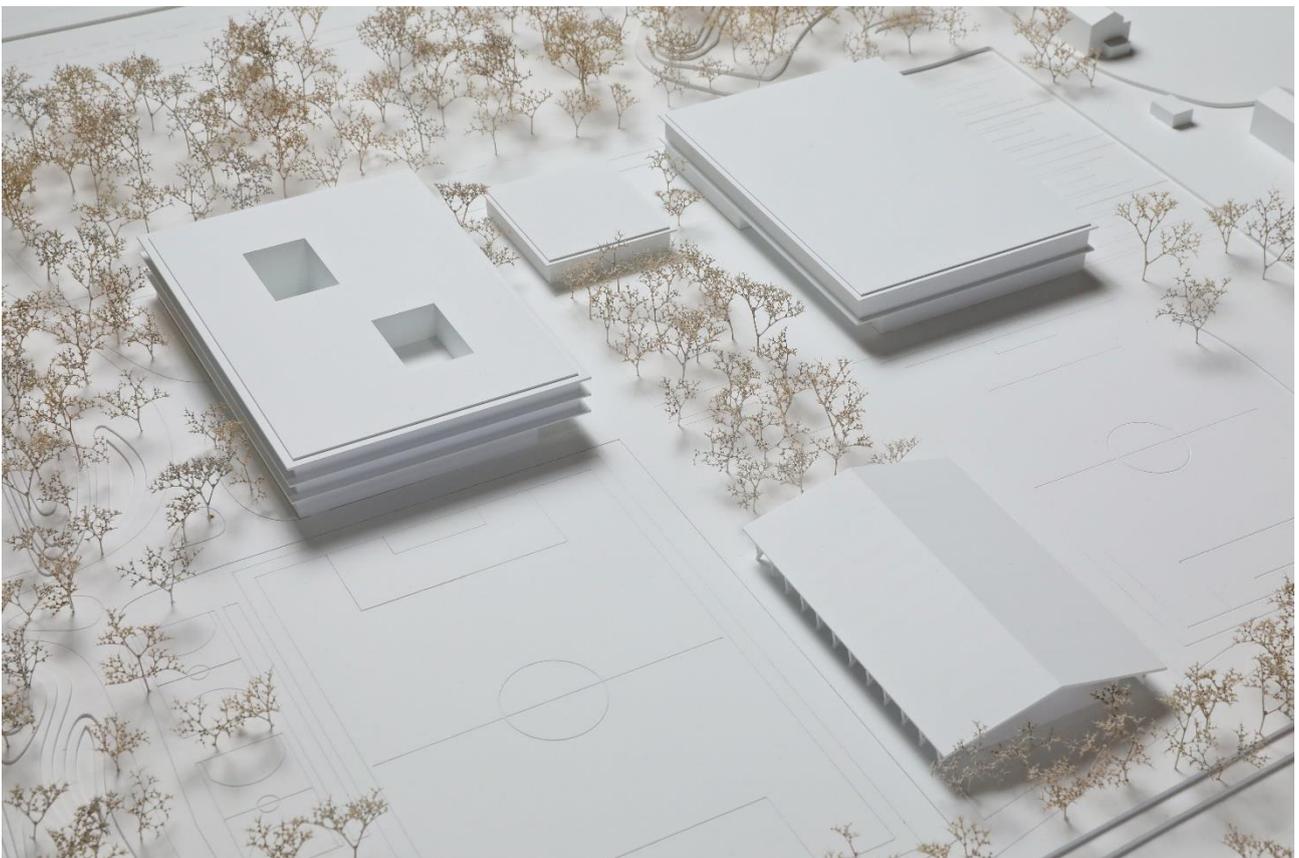
Le parti d'implantation est séduisant, nicher dans un écrin végétal les nouvelles constructions. Deux volumes de taille identique s'adosent à la lisière forestière. Au nord, le volume de l'école s'éloigne de la limite urbaine pour dégager un espace d'accueil sous forme de parc qui gagnerait en qualité avec la réorganisation des parcs. Au sud, le volumes des halles de tennis crée une transition avec le quartier de logements. A l'ouest, enfin, la conservation de la Halle de la Tronchenaz articule les deux terrains de football avant la promenade et l'organisation des circulations réservées à la mobilité douce et à la déambulation le long de l'Eau Froide. Très compactes, les constructions permettent de dégager de généreux espaces extérieurs aménagés avec qualité.

Le volume unique qui constitue l'école regroupe toutes les fonctions éducatives sous un même toit, deux patios dont un en pleine terre autorisent la lumière et le repérage dans une surface importante où plus de vingt classes sont distribuées sur deux niveaux. L'insertion de l'important volume de la salle de gymnastique impose un terrassement peu souhaitable mais que le collège d'experts a pondéré en relation avec la qualité générale du plan, la compacité ainsi obtenue et les avantages procurés. Le réglage précis des niveaux en relation avec le terrain est apprécié. Depuis l'entrée au nord, un très grand hall/escalier à double volée organise la distribution et au rez-de-chaussée, l'ouverture sur le préau couvert. Cet escalier et les halls de distribution à chaque niveau constituent le cœur de l'école, généreusement éclairés par les deux patios. L'organisation du plan des salles de classe et des salles spéciales qui donnent sur les patios, indifféremment situées d'un niveau à l'autre est particulièrement appréciée.

Le concept constructif et structurel propose une trame bidirectionnelle avec des dimensions adaptées à la construction principalement en bois. L'organisation des voies de fuites sur des coursives extérieures associe habilement le concept de sécurité incendie avec l'usage du bois en façade qui est rendu possible grâce à ces protections. Les grandes horizontales que ces coursives constituent créent en outre un bel effet esthétique et caractérisent l'aspect institutionnel de l'école.

Les choix constructif et techniques sont adéquats par la simplicité recherchée, ventilation naturelle, protections solaires efficaces et gains thermiques en hiver notamment. De même, la planification des différentes phases de chantier et la coexistence des activités est démontrée. Le collège d'experts s'interroge cependant sur la qualité des propositions de transformation de la Halle de la Tronchenaz, en particulier la qualité du couloir des vestiaires réservés aux footballeurs.

Les qualités d'implantations, la valorisation des espaces extérieurs et la valeur d'usage qui leur est donnée associées à la fonctionnalité du plan de l'école et à son identité ont été particulièrement appréciées par le collège d'experts.

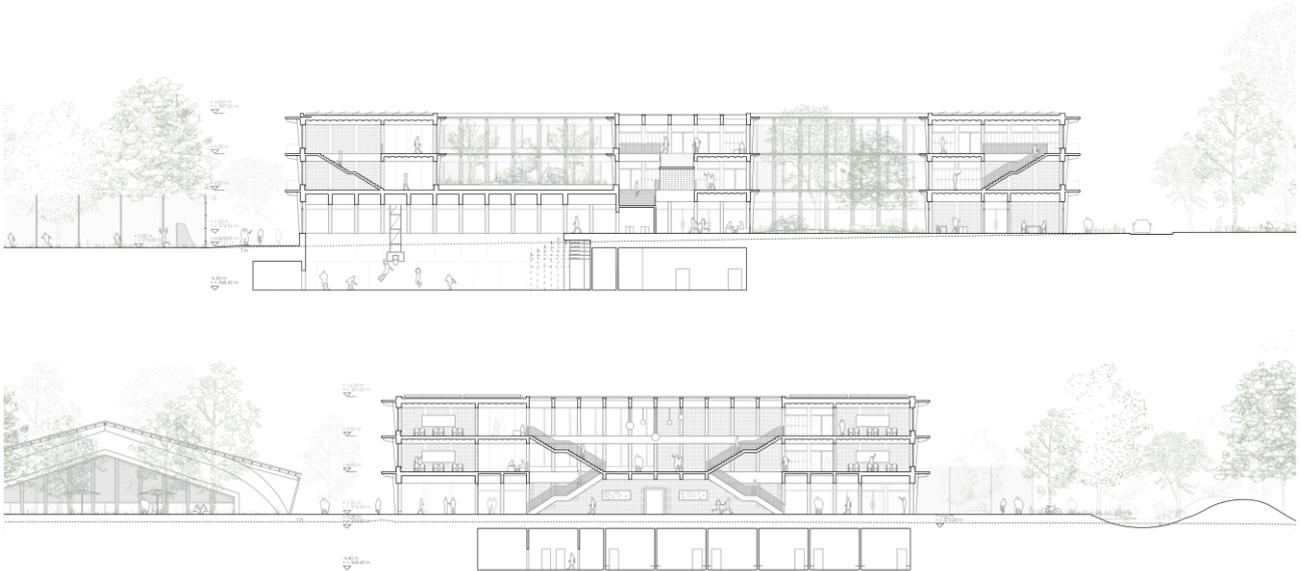


Maquette du rendu final du second degré du projet Tauredunum

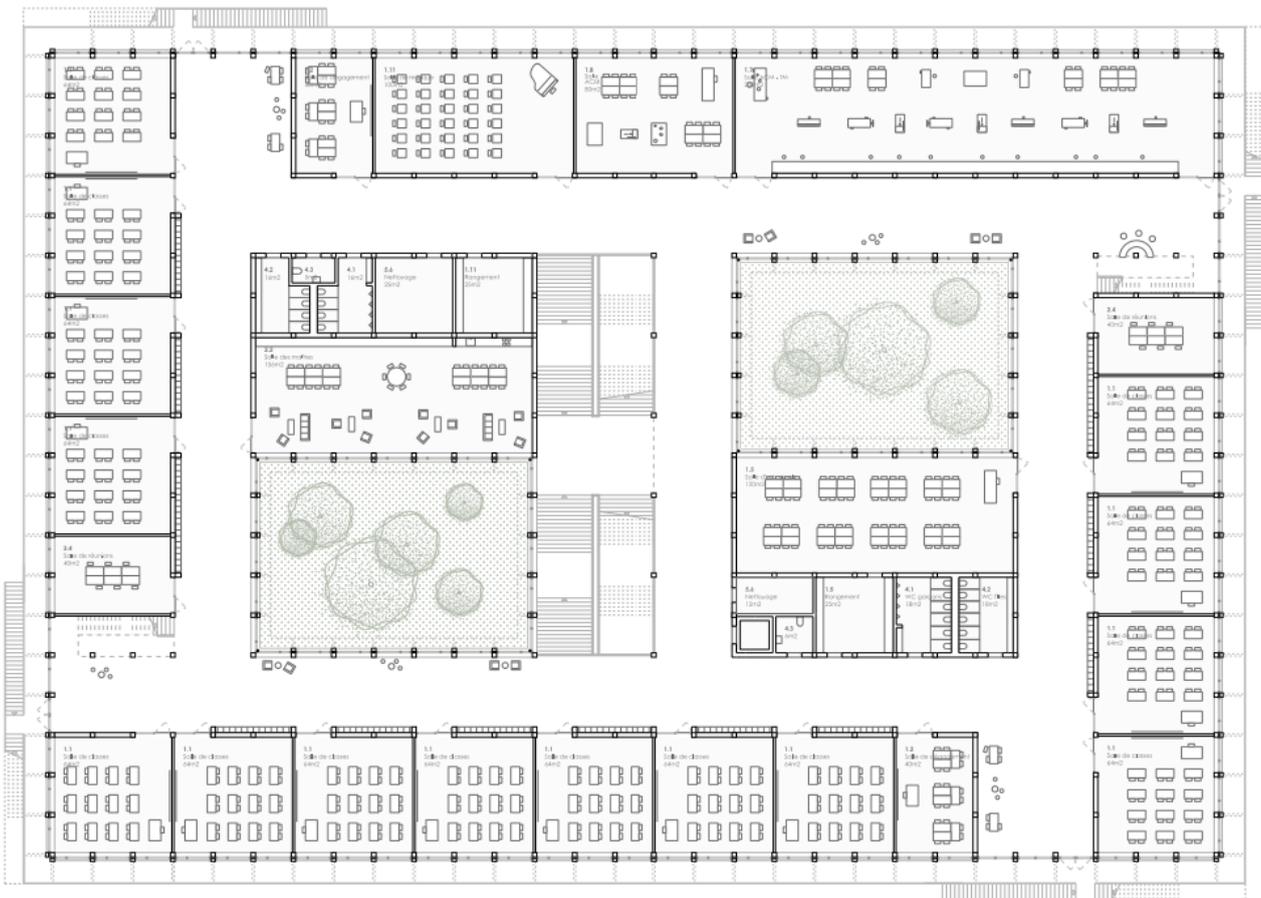


Plan masse du degré d'affinement du projet Tauredunum





Coupes du rendu final du second degré du projet Tauredunum



Plan du 1^{er} étage de l'école du rendu final du second degré du projet Tauredunum



Vue 3D extérieure du degré d'affinement du projet Tauredunum



Vue 3D intérieure du rendu final du second degré du projet Tauredunum

8.2 Projet retenu pour le second degré et le degré d'affinement : PODIUM

Bureau d'architecte : LOCALARCHITECTURE sàrl, Lausanne (Suisse)

Bureau d'architecte-paysagiste : Pascal Heyraud sàrl, Neuchâtel (Suisse)

Le projet propose une stratégie topographique innovante en offrant un parc surélevé pour les infrastructures scolaires à construire. Le collège d'experts apprécie particulièrement le soin apporté au nouvel espace arboré situé entre les bâtiments et l'Eau Froide, notamment la renaturation des berges et la création d'une nouvelle promenade rendue possible par le déplacement de la voie carrossable à l'Est du site. Cependant, le collège d'experts émet des réserves quant à la connexion topographique avec la Halle existante de la Tronchenaz.

L'implantation Est-Ouest des bâtiments, suivant le principe d'une « colonne vertébrale », assure une perméabilité suffisante entre les deux nouvelles zones d'activité de chaque côté du « podium ». Toutefois, le collège d'experts s'interroge sur la nette séparation des activités, en particulier en dehors des périodes scolaires. Les réflexions approfondies sur la gestion des sols et des eaux ainsi que sur la biodiversité sont saluées avec enthousiasme par le collège d'experts.

Le complexe scolaire est implanté au Nord-Ouest du site, constituant ainsi la nouvelle adresse de ce territoire. Néanmoins, le collège d'experts note une confrontation volumétrique entre le grand volume du complexe et le tissu bâti adjacent, principalement constitué de petits volumes d'habitation. Les grands avant-toits qui couvrent les rez-de-chaussée accentuent l'impact du volume scolaire.

Les accès au bâtiment scolaire et au site en général sont très bien maîtrisés et hiérarchisés, facilitant l'entrée des élèves venant de toutes les extrémités de la ville. Le projet est structuré autour de trois volumes distincts, chacun abritant une partie du programme. Cependant, une plus grande mixité entre les salles de classe et les salles spéciales aurait pu favoriser un fonctionnement plus homogène de l'ensemble scolaire.

Le rez-de-chaussée est généreusement ouvert, offrant des vues tantôt sur le parc et les berges, tantôt sur les aires de sport. La position centrale de la salle de gymnastique et la dualité des espaces extérieurs permettent une orientation simple et claire dans le bâtiment. Le collège d'experts salue la grande qualité spatiale du hall central, équipé d'une passerelle au premier étage, qui relie les deux volumes de salles de cours.

L'organisation typologique des volumes abritant les salles de classe est d'une grande rigueur. En revanche, le volume des salles spéciales présente un léger manque de générosité dans ses circulations.

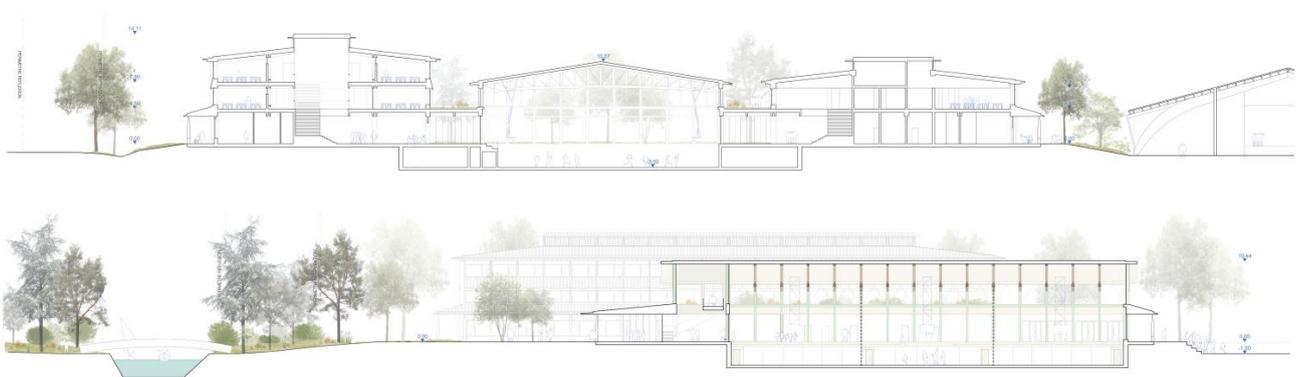
Le collège d'experts souligne la qualité du concept constructif, qui combine l'utilisation des énergies renouvelables, une structure majoritairement en bois et des matériaux biosourcés.



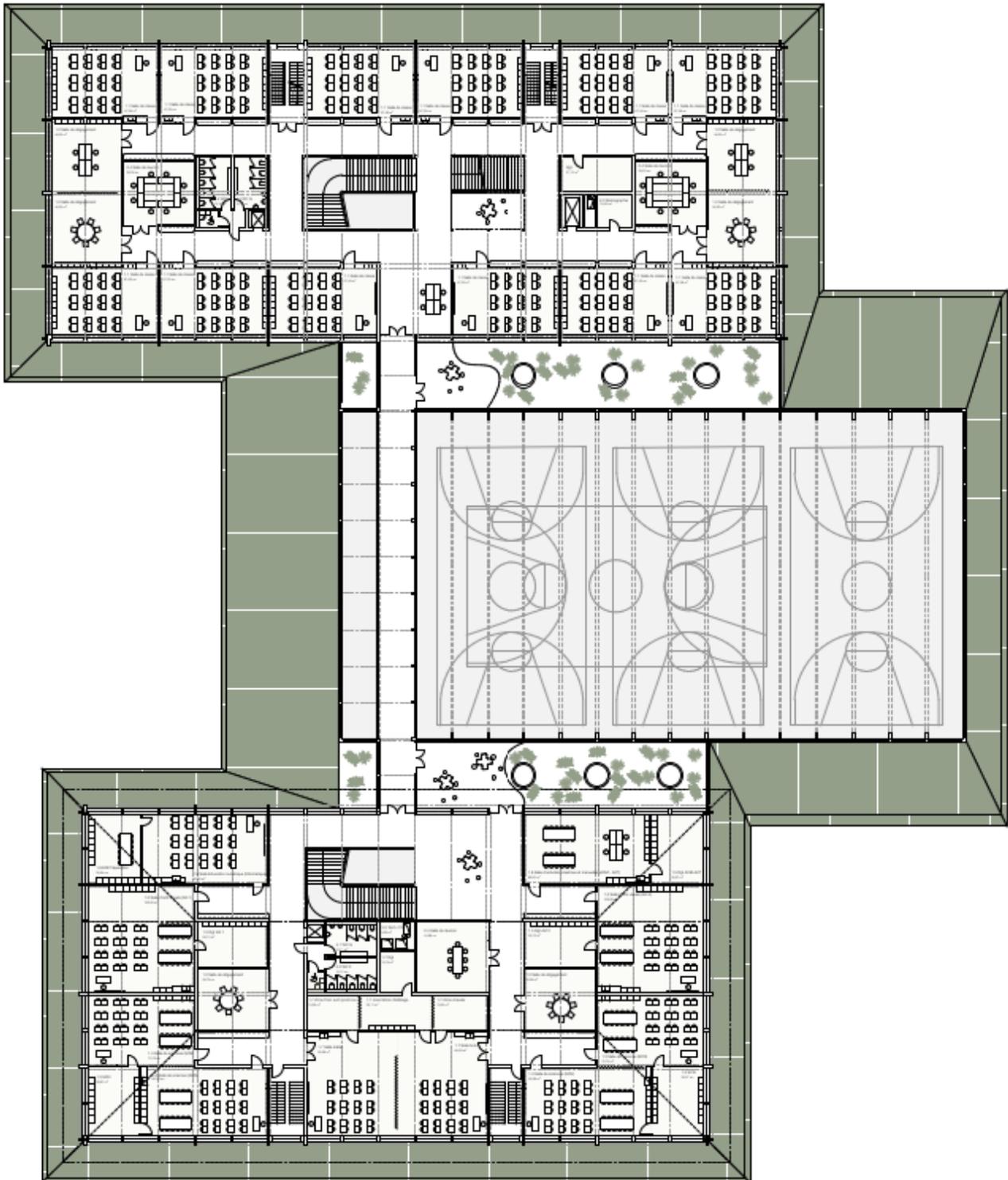
Maquette du rendu final du second degré du projet Podium



Plan masse du degré d'affinement du projet Podium



Coupes du degré d'affinement du projet Podium



Plan du 1^{er} étage de l'école du degré d'affinement du projet Podium



Vue 3D extérieure du degré d'affinement du projet Podium



Vue 3D intérieure du degré d'affinement du projet Podium

8.3 Projet retenu pour le second degré et le degré d'affinement : CAMPUS

Bureau d'architecte : Privileggio Secchi Architettura e Urbanistica, Milan (Italie)

Bureau d'architecte-paysagiste : Maria De Castro Figueiredo Silva Teles, Lisbonne (Portugal)

Par une lecture sensible du site et du contexte, l'auteur du projet propose un concept d'implantation clair et précis développé autour d'un axe majeur à mobilité douce reliant le centre-ville et la gare au quartier d'habitation au sud. Implantés de part et d'autre de ce nouvel axe, les volumes à échelle réduite s'alternent en une succession de pleins et de vides justement dosés. La gestion et la répartition des flux autant motorisés, de livraison que pédestres sont de grande qualité et en cohérence avec le parti. Les aires de jeux, football, tennis, pétanque, skate parc s'insèrent naturellement dans la proposition.

L'aménagement piétonnier aux abords de l'Eau Froide, le concept de récolte des eaux pluviales, les noues créées, les jardins ainsi que l'espace central majeur de parc liant l'ensemble du site et offrant des ombrages et de la biodiversité sont très appréciés. Toutefois leurs détails et dessin auraient mérités de meilleures transitions afin de permettre une lecture d'un ensemble paysager moins séquencé.

A l'intérieur, l'école se développe sur trois étages. La typologie proposée par regroupement de 4 classes avec des « filtres » et des espaces de distribution généreux participe à l'image appréciée d'une école conviviale et ouverte, à échelle réduite.

Toutefois, le collège d'experts regrette que l'auteur du projet soit resté, contraint par ses propres choix volumétriques, à développer des parties du programme en contradiction de générosité, créant des déséquilibres. En effet, les classes spéciales, desservies par des couloirs sous-dimensionnés souffrent également dans leur proportions et structures.

Le concept feu, bien que réglementaire, entrave la possibilité d'aménager et utiliser les espaces généreux de transition/distribution en lieux propices à des activités en lien avec l'enseignement.

L'expression architecturale découpée et renvoyée à une échelle d'habitation, maisonnettes en séries, peut faire sens dans le contexte.

Le système de protection solaire doublé et compliqué reste peu convaincant.

En reprenant le langage de l'école, ou inversement, la salle de sport triple assure une cohérence d'ensemble. Complètement hors terre, elle offre des vues directes, des accès de plain-pied et permet une complémentarité d'usage avec les vestiaires de football. La forme de ses toits à l'intérieur, correspondant à chaque unité, confère une ambiance intéressante. Les engins suspendus, par contre, s'intègrent difficilement.

L'auditoire et les tennis couverts s'inscrivent dans la continuité du parti.

En conclusion, le projet démonte de grandes qualités volumétriques urbanistiques et conceptuelles mais sans doute un peu trop cartésiennes qui n'ont pas permis à l'auteur du projet de s'en détacher afin de répondre et convaincre le collège d'experts au niveau du développement typologique et fonctionnel.

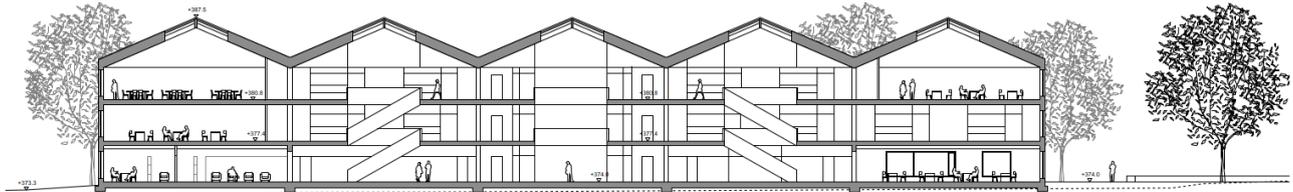


Maquette du rendu final du second degré du projet Campus

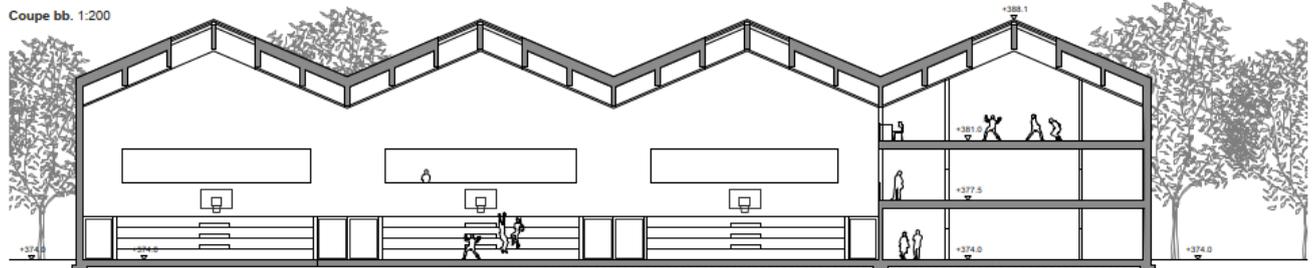


Plan masse du degré d'affinement du projet Campus

Coupe aa. 1:200



Coupe bb. 1:200



Coupes du degré d'affinement du projet Campus



Plan du 1^{er} étage de l'école du degré d'affinement du projet Campus



Vue 3D extérieure du degré d'affinement du projet Campus



Vue 3D intérieure du degré d'affinement du projet Campus

8.4 Projet retenu pour le second degré : SYRAH

Bureau d'architecte : Juan Socas Architectes, Morges (Suisse)

Bureau d'architecte-paysagiste : In Situ SA, Lausanne (Suisse)

Le projet "Syrah" propose une implantation des constructions simple et une approche de conservation des éléments existants, dont la Halle de la Tronchenaz. L'implantation des nouveaux bâtiments, sur la partie sud-ouest du site, libère l'entrée du site au nord-ouest et dégage une bande pour les activités sportives, à l'est, le long de la forêt et des voies CFF. Le maintien du terrain de foot, à son emplacement actuel, donne des possibilités dans les étapes de développement du projet.

L'implantation du bâtiment scolaire et de la salle VD6 compose et rythme l'espace par des pleins et des vides créant des espaces de préau et affirme un équilibre entre densité bâtie et espaces ouverts. Les volumes des bâtiments proposés restent à l'échelle du territoire et entrent en relation avec le bâti avoisinant, il en résulte une bonne intégration du projet dans le site.

La création d'une ceinture verte - arborée - autour du site donne l'aspect d'enclos avec des ouvertures ponctuelles sur les axes de mobilité douce ; Route du Praz-Bérard - Belles Fourches, passerelle CFF - la liaison par-dessus l'Eau Froide et sa promenade. La surélévation du terrain sur l'espace du site scolaire permet de limiter les excavations et profite au système d'évacuation de l'eau par les noues de rétention.

Les installations sportives, hors mandat, sont regroupées à l'est et participent à l'éloignement des bâtiments scolaires par rapport aux lignes CFF et aux nuisances. L'accès au quartier des Belles Fourches est garanti par un accès à l'est du site qui ordonne la distribution générale pour les circulations et le stationnement.

La promenade de l'Eau froide permet une relation entre l'espace scolaire et le cours d'eau. Toutefois, le collège d'experts s'interroge sur le traitement proposé de cet espace.

L'organisation générale proposée est appréciée et donne une lecture simple et claire du site et des fonctions des espaces. Les espaces du site sont compacts et orientés sur eux-mêmes. Les relations entre eux sont toutefois possibles par la mutualisation des espaces de circulations et les services. Le site scolaire est le plus éloigné du trafic ce qui renforce l'aspect sécuritaire.

Les terrains de foot et d'entraînement sont complétés par l'aire tout temps qui forment un tout en dialogue avec le programme sportif hors mandat (tennis et pétanque).

L'organisation simple du bâtiment scolaire avec le patio propose une bonne solution pour le fonctionnement de l'établissement scolaire. L'escalier magistral signifie majestueusement le hall d'entrée de l'école et permet une bonne distribution d'entrée. Concernant l'usage au quotidien et les déplacements des élèves, les deux escaliers, à l'opposé, ne convainquent pas le collège d'experts sur la viabilité du projet. Un meilleur équilibre aurait dû être proposé.

L'élévation du niveau du rez de la Halle de la Tronchenaz et la nouvelle organisation intérieure offrent une bonne alternative au projet. La transparence des façades augmente l'ouverture sur l'extérieur et donne un effet de légèreté à la Halle.

Le concept de la structure des façades, telle la structure d'un arbre, est intéressant mais n'est pas suffisamment exploité dans l'expression des façades et dans la structure du bâtiment.

Les propositions générales pour le paysage du projet Syrah visent à créer un environnement harmonieux, accessible et fonctionnel, tout en respectant et en valorisant les caractéristiques du site de La Tronchenaz.

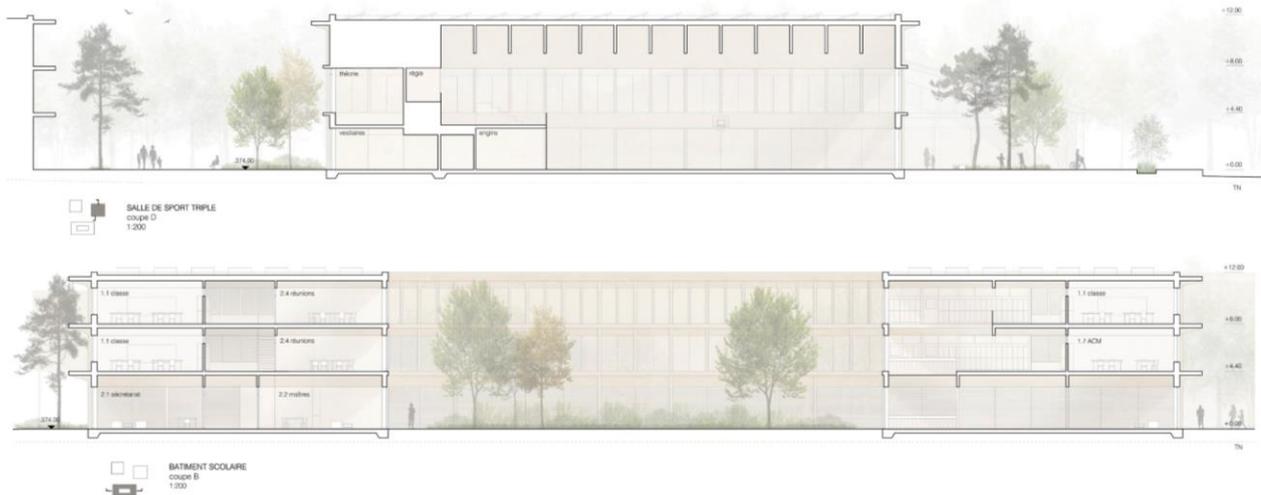
Le collège d'experts apprécie la clarté et la précision du projet "Syrah", soulignant ses qualités en matière d'espaces extérieurs et de simplicité des programmes intérieurs.



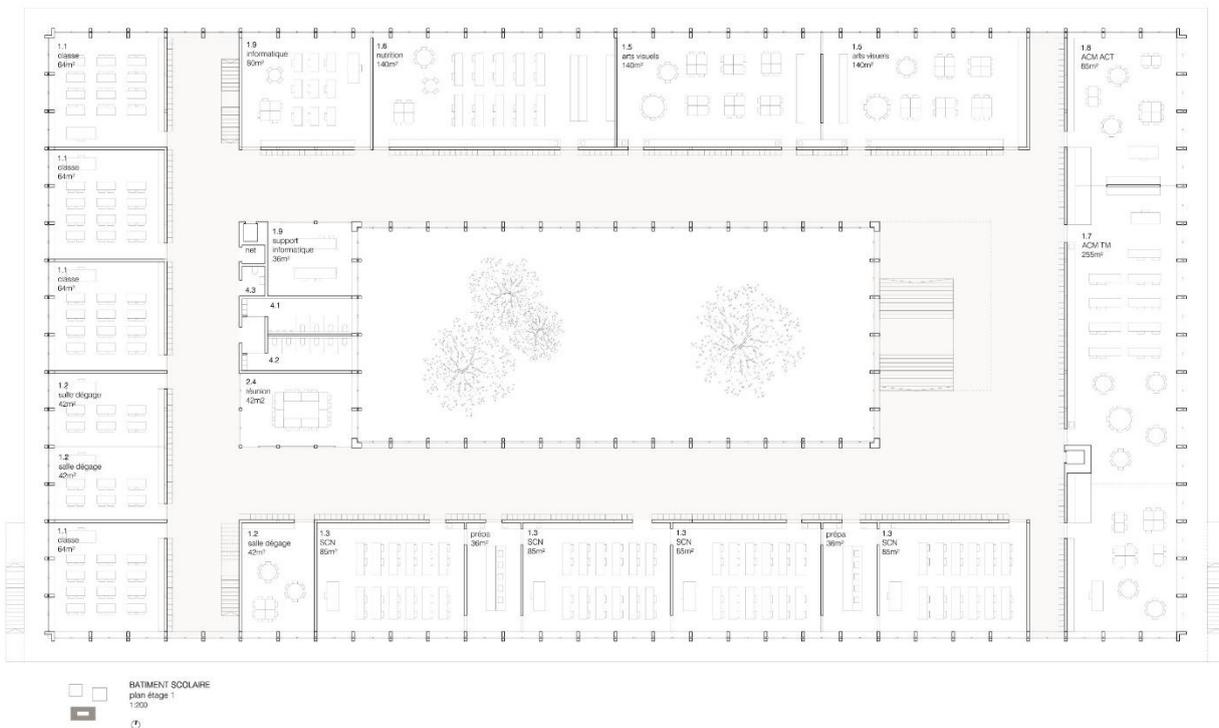
Maquette du rendu final du second degré du projet Syrah



Plan masse du rendu final du second degré du projet Syrah



Coupes du rendu final du second degré du projet Syrah



Plan du 1^{er} étage de l'école du rendu final du second degré du projet Syrah



Vue 3D extérieure du rendu final du second degré du projet Syrah



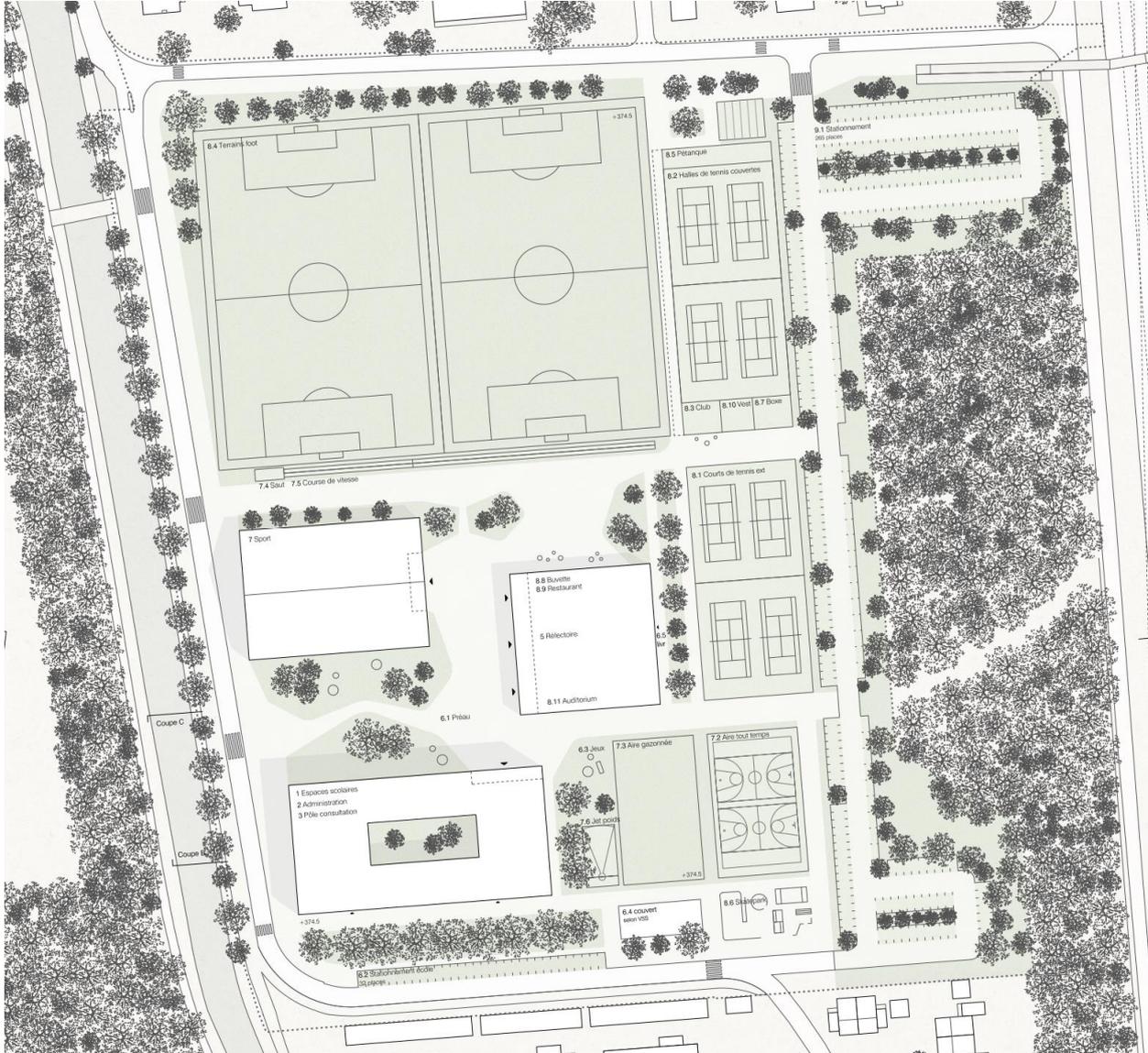
Vue 3D intérieure du rendu final du second degré du projet Syrah

9 PRÉSENTATION DES PROJETS DU PREMIER DEGRÉ

9.1 Syrah

Bureau d'architecte : Juan Socas Architectes

Représenté par : Juan Socas



9.2 Koko

Bureau d'architecte : Jean Gérard Giorla et Mona Trautmann, Bureau d'architectes SA

Représenté par : Jean Gérard Giorla



9.3 S7Y9N8T7H6E5S4I3S1

Bureau d'architecte : Settanta7 s.r.l.

Représenté par : Elena Rionda



9.4 Mosaïque

Bureau d'architecte : Transversal Architectes

Représenté par : Xavier Marlaire

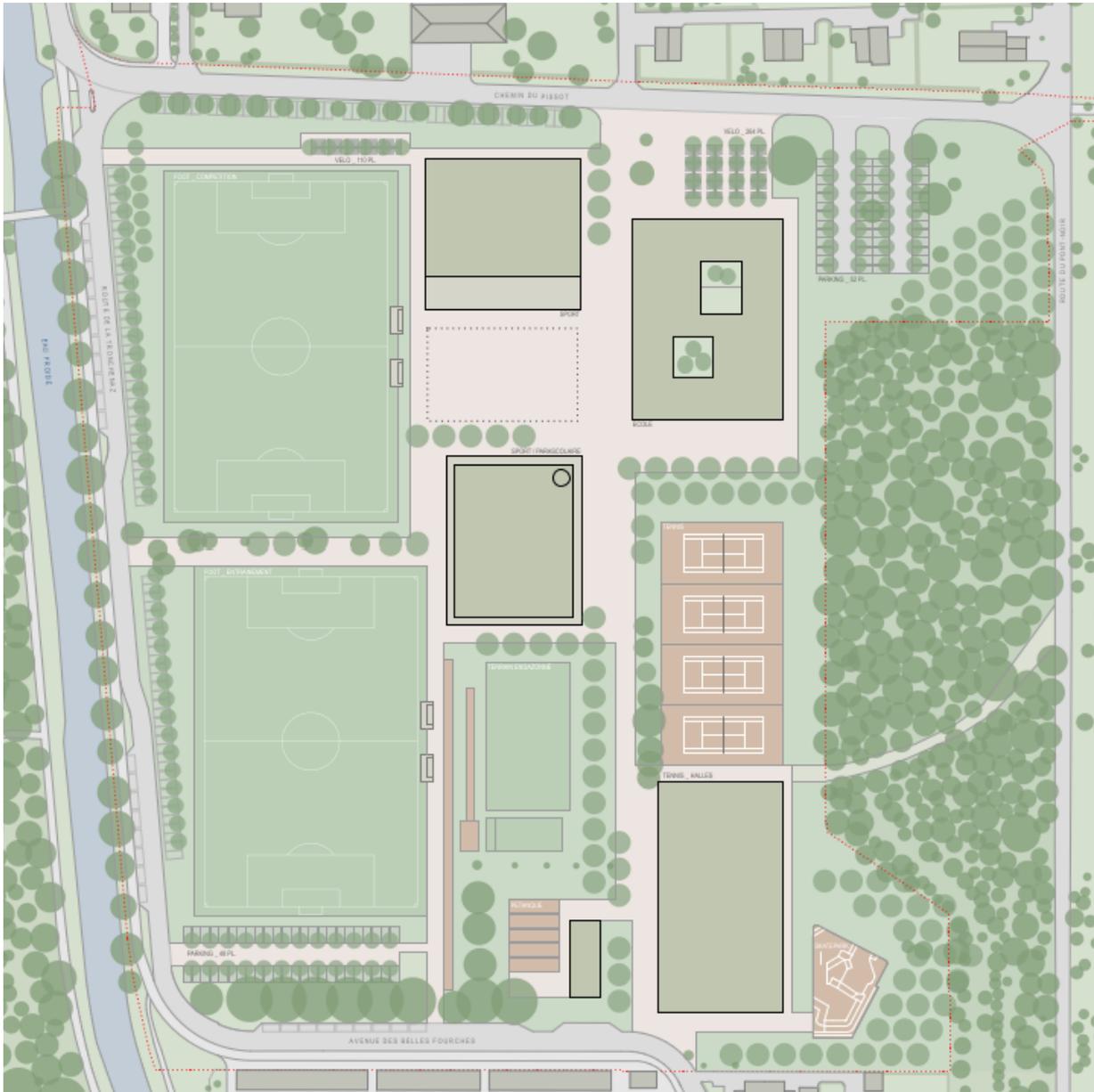
Bureau d'architecte-paysagiste : MG associés sàrl



9.5 Karma

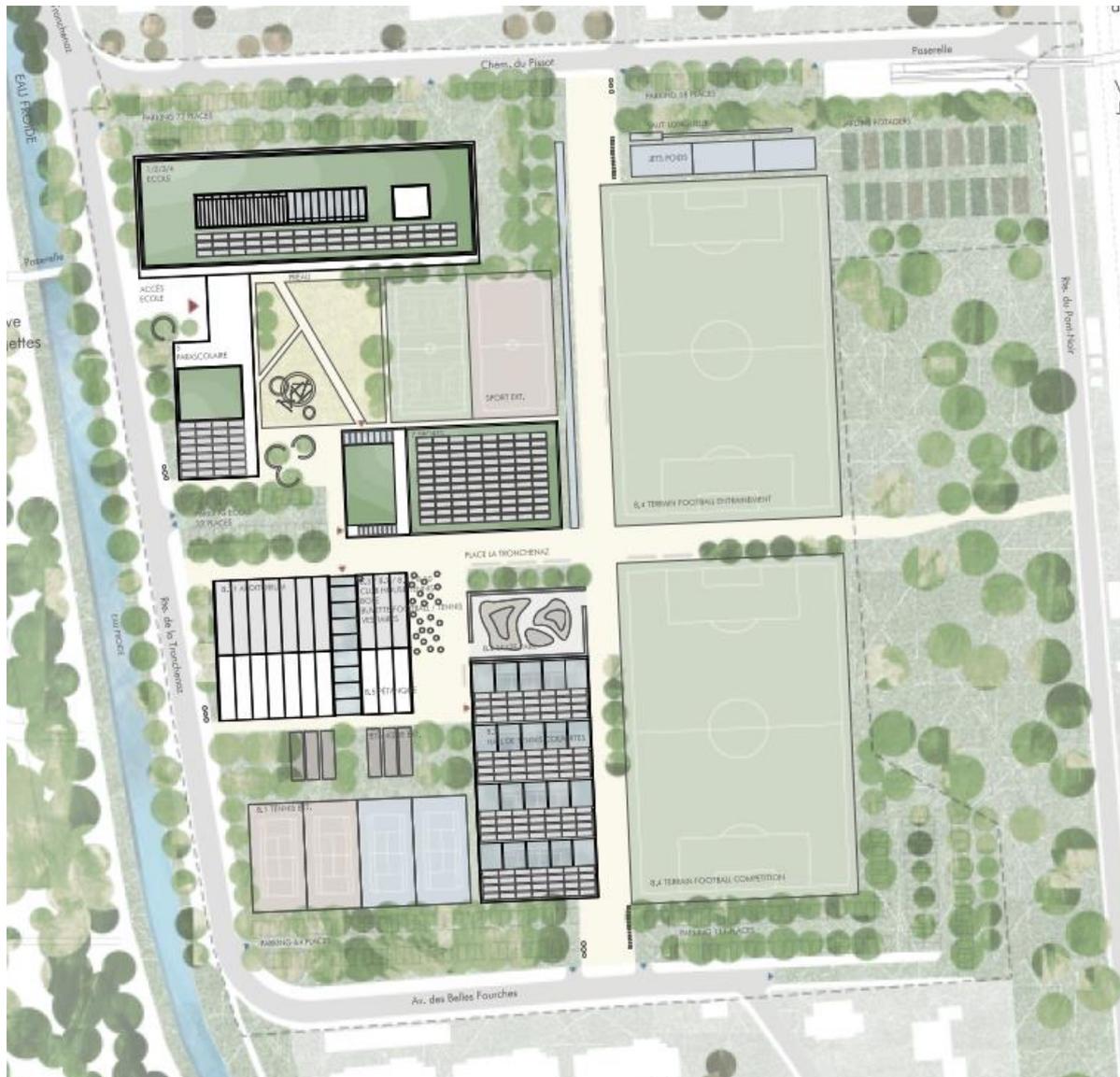
Bureau d'architecte : Bonnard+Woeffray SNC

Représenté par : Geneviève Bonnard



9.6 Traits croisés

Bureau d'architecte : Consortium Guillermo Vazquez Consuegra Arquitecto SLP - Pez Arquitectos SLP
Représenté par : Javier de Mateo



9.7 Bandeau

Bureau d'architecte : UTA Architecture und Stadtplaner GmbH

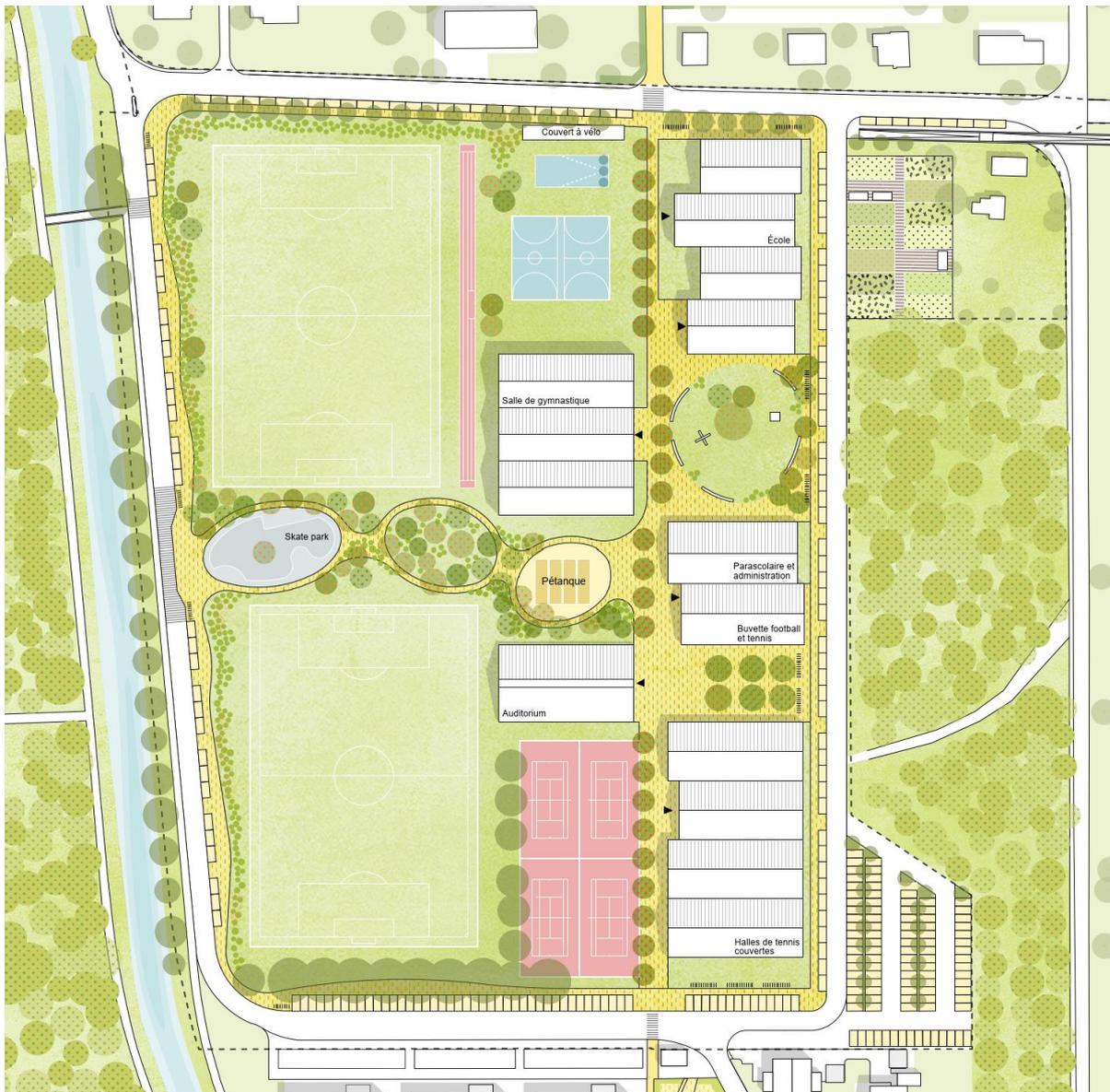
Représenté par : Anne-Catherine Dietz



9.8 Campus

Bureau d'architecte : Privilegio Secchi Architettura e Urbanistica

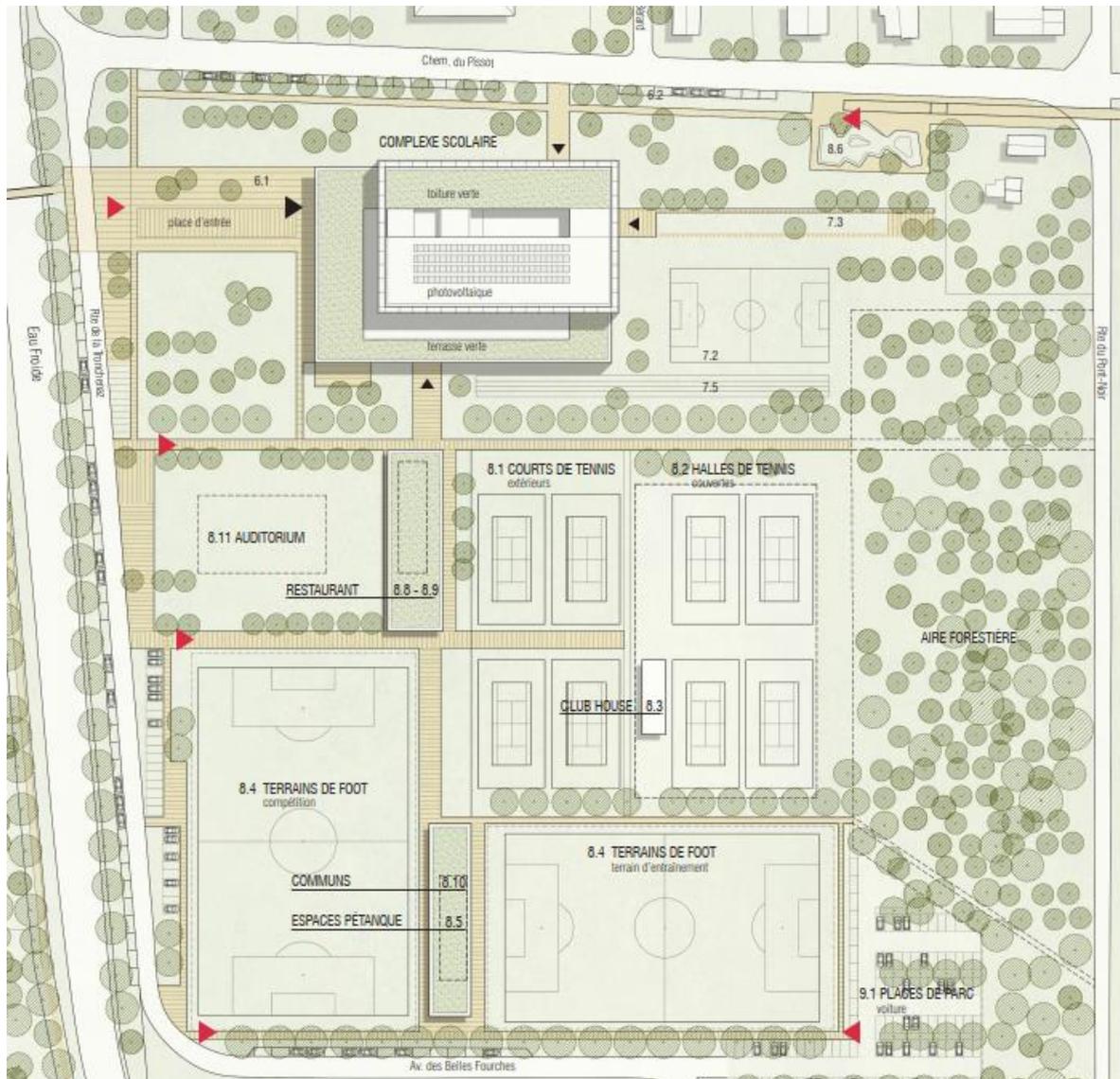
Représenté par : Nicolò Privilegio



9.9 Espace libre

Bureau d'architecte : Dolci Architectes SA - Iotti+Pavarani architetti

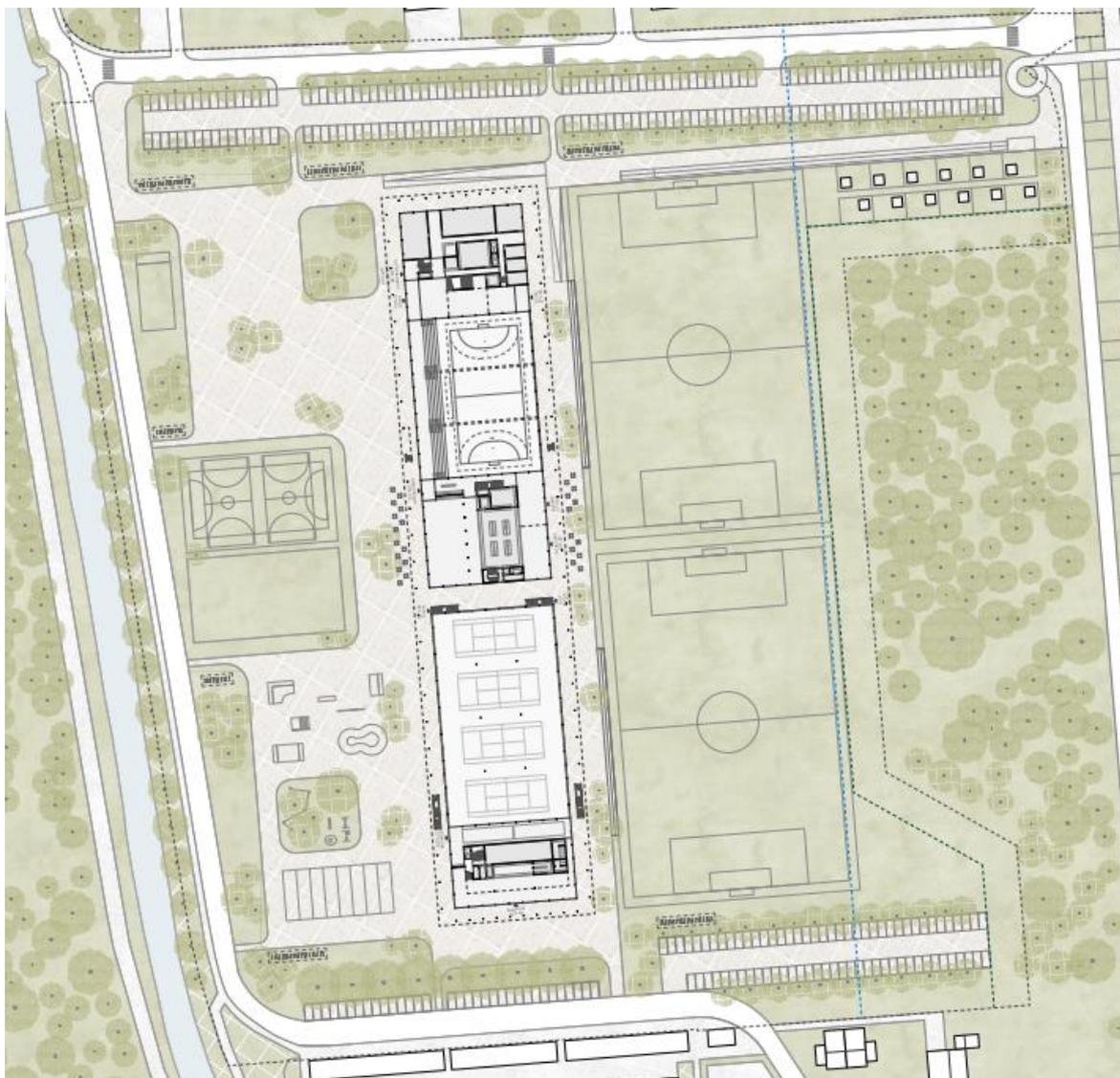
Représenté par : Alberto Verde



9.10 Couteau suisse

Bureau d'architecte : Mann & Capua Architectes SARL

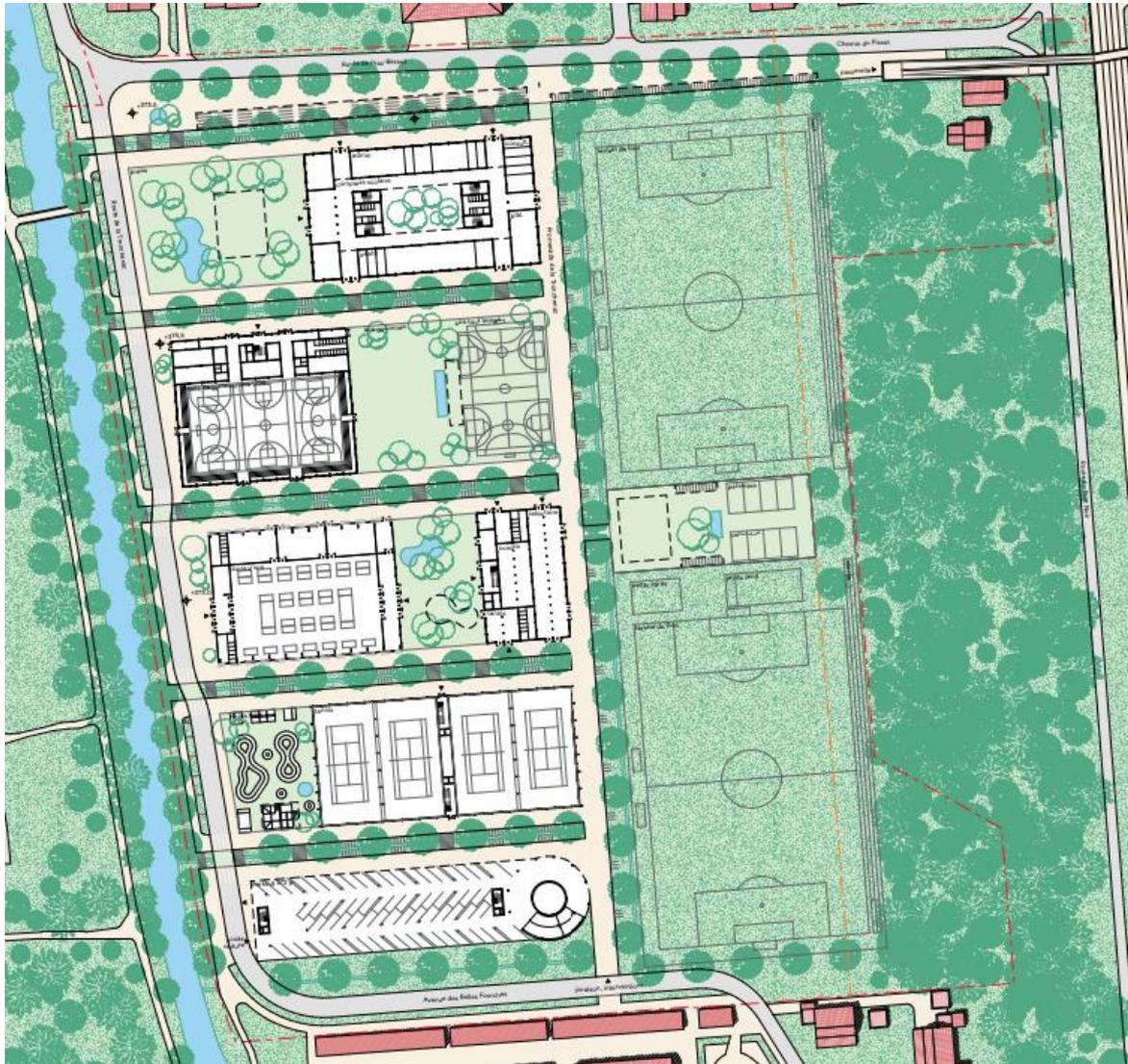
Représenté par : Graeme Mann et Patricia Capua Mann



9.11 Ecotone

Bureau d'architecte : SAAS Sarl

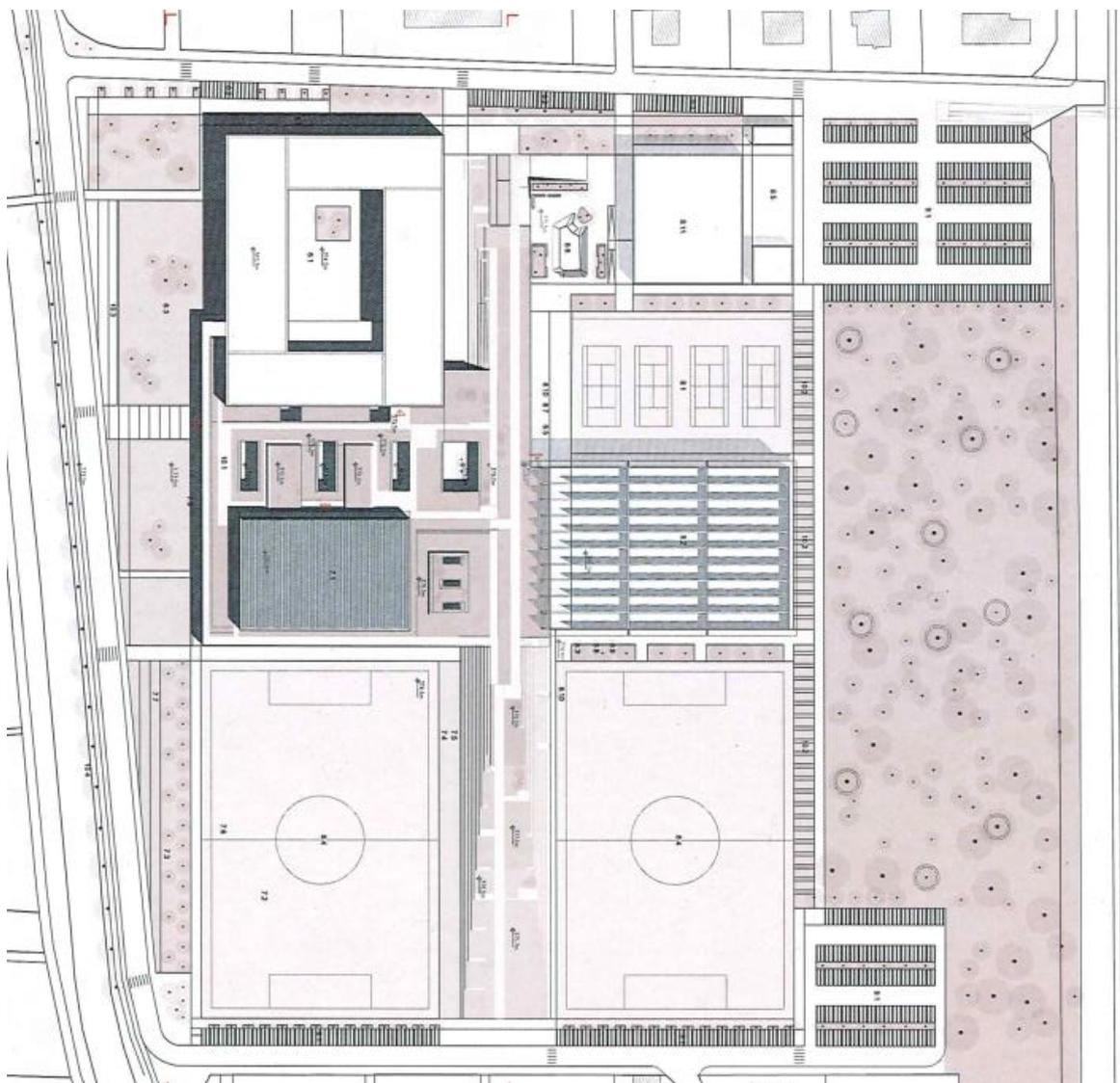
Représenté par : Guillaume Yersin



9.12 Nouveau paysage performatif pour la formation

Bureau d'architecte : Noemi Obinu

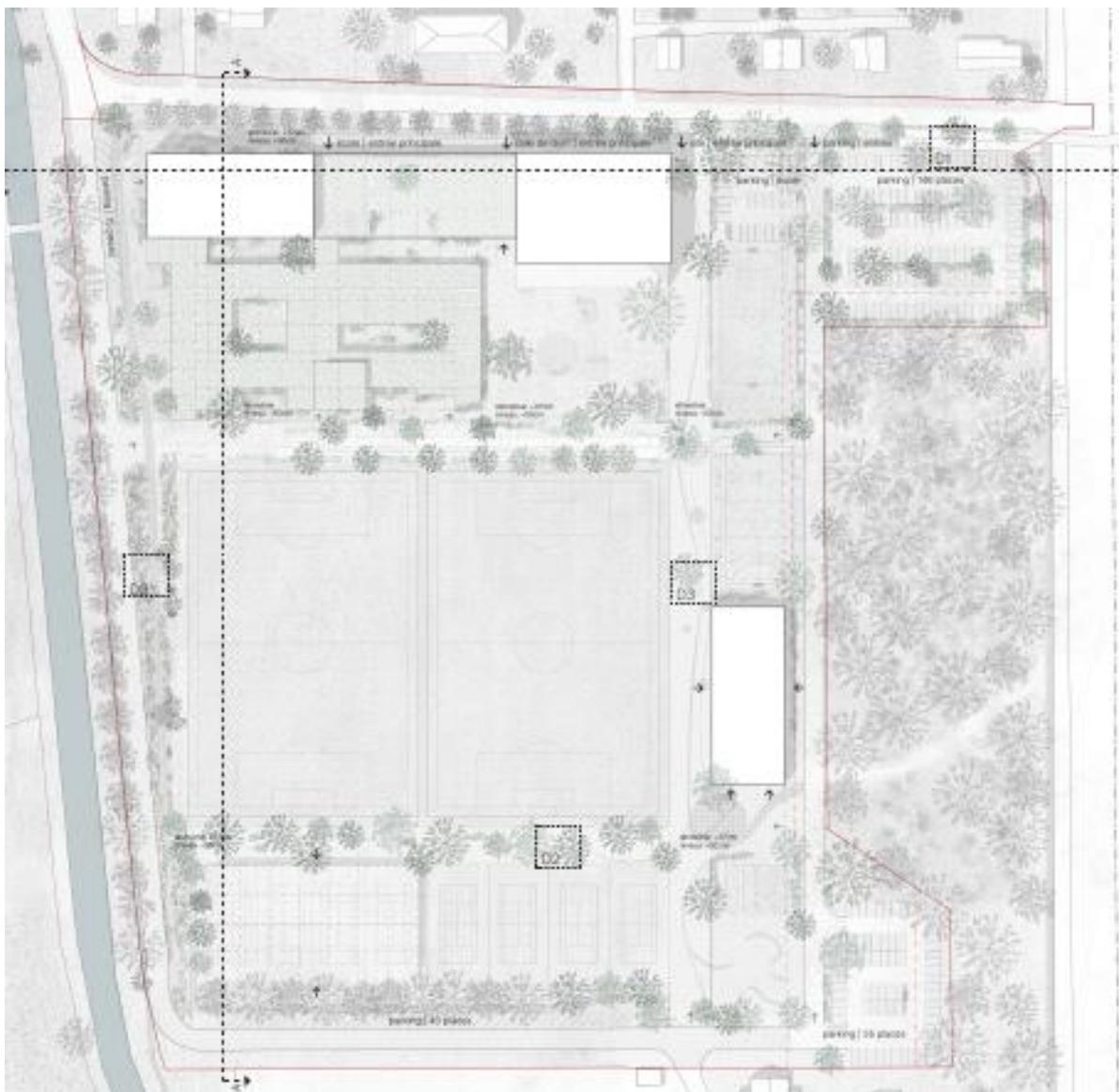
Représenté par : Noemi Obinu



9.13 Dardanét

Bureau d'architecte : So mass sarl

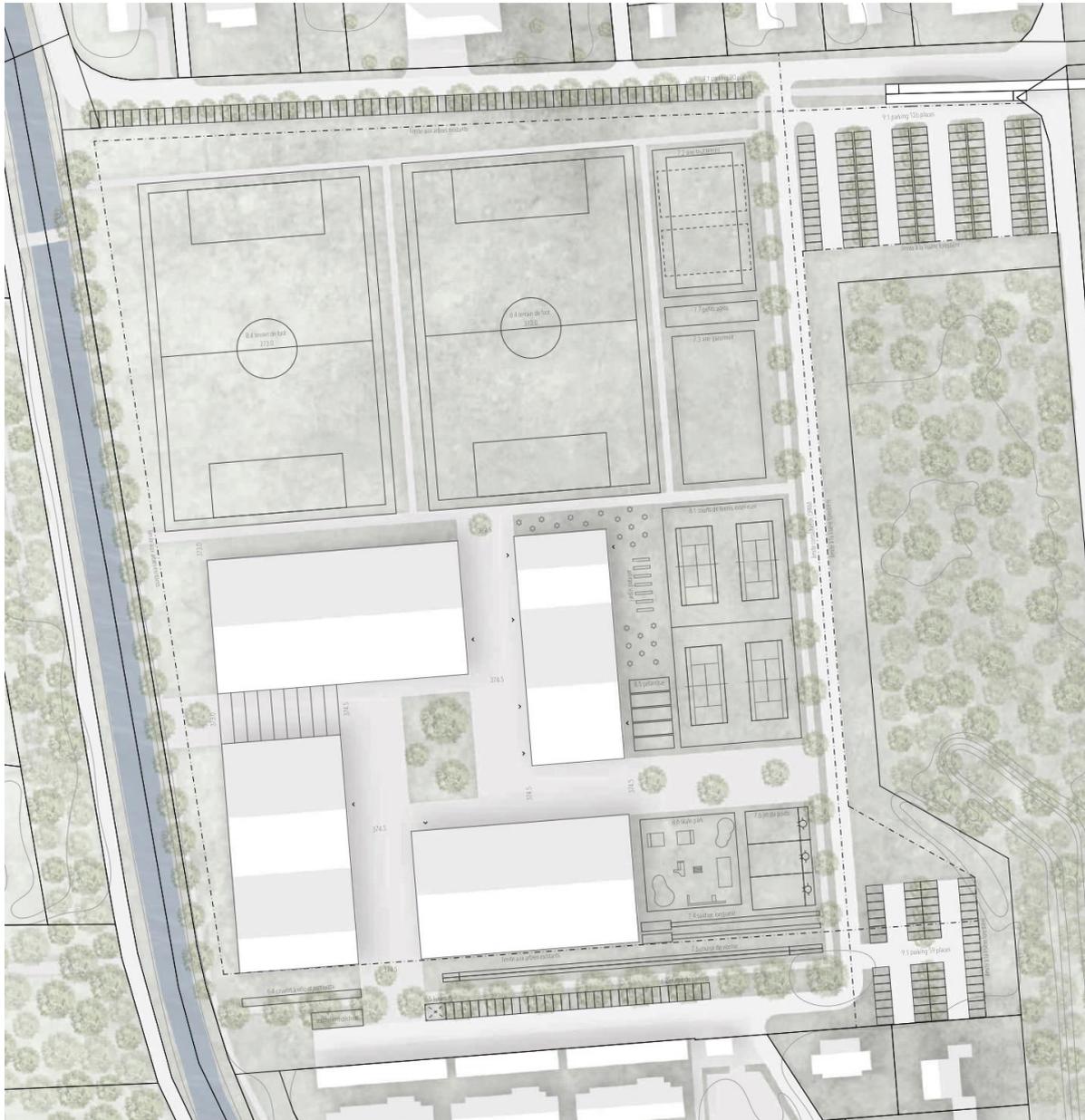
Représenté par : Sokol Salihu



9.14 Les copains d'abord

Bureau d'architecte : Moullet Architecture SA

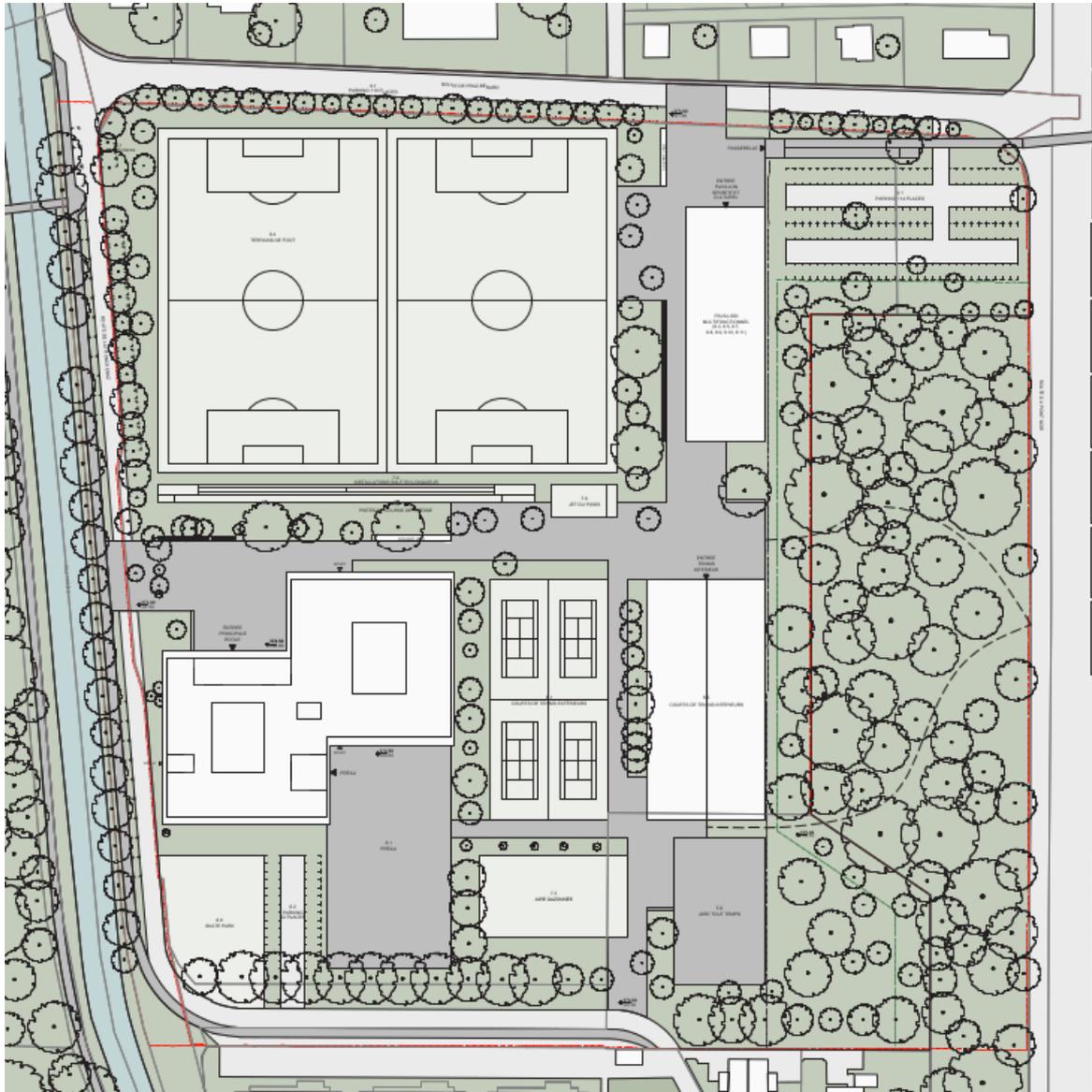
Représenté par : Maxime Moullet



9.15 Mens sana in corpore sano

Bureau d'architecte : Guilherme Sepulveda Architecte

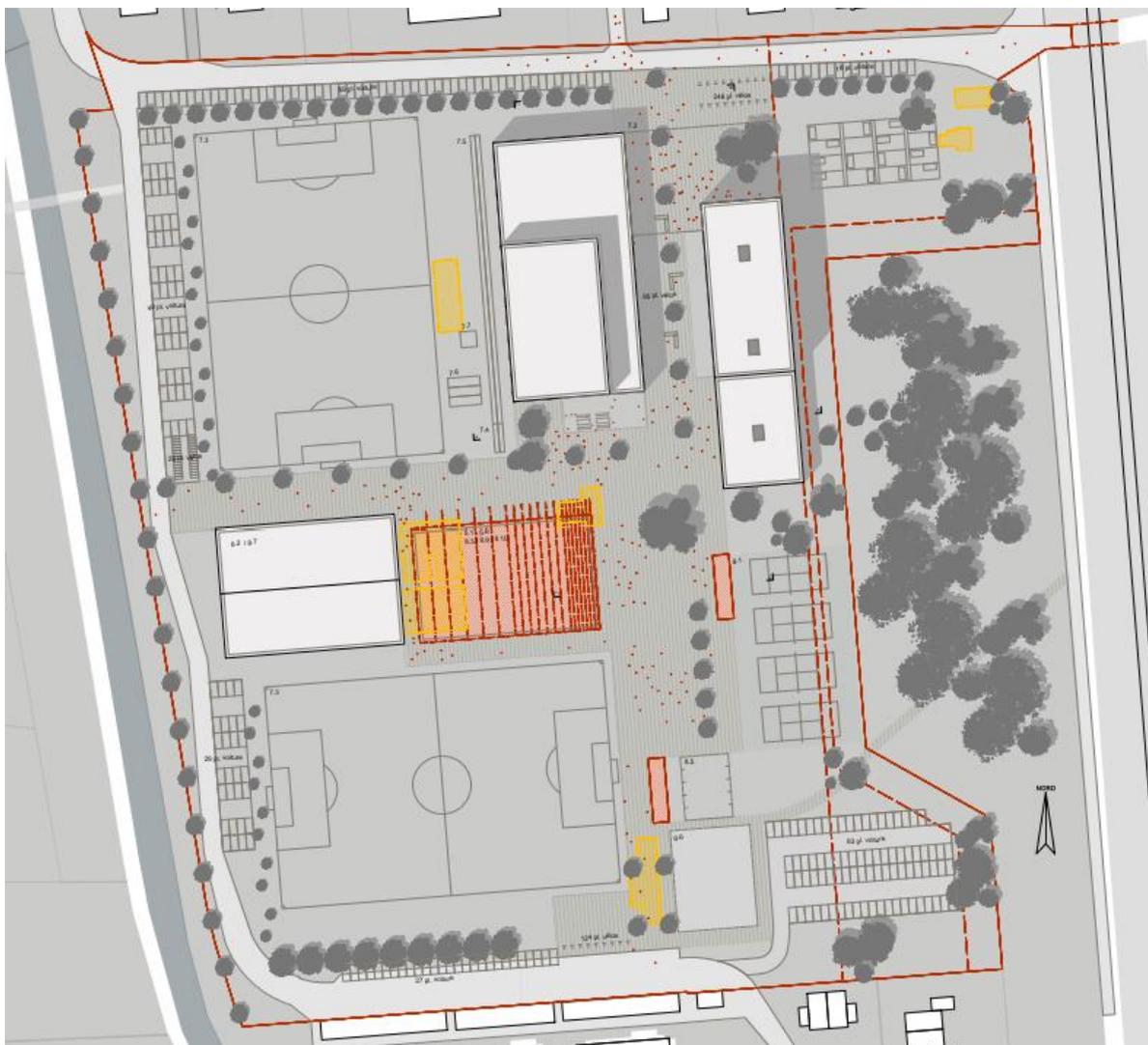
Représenté par : Guilherme Sepulveda



9.16 Ville-neuve

Bureau d'architecte : ARCHI-DT SA

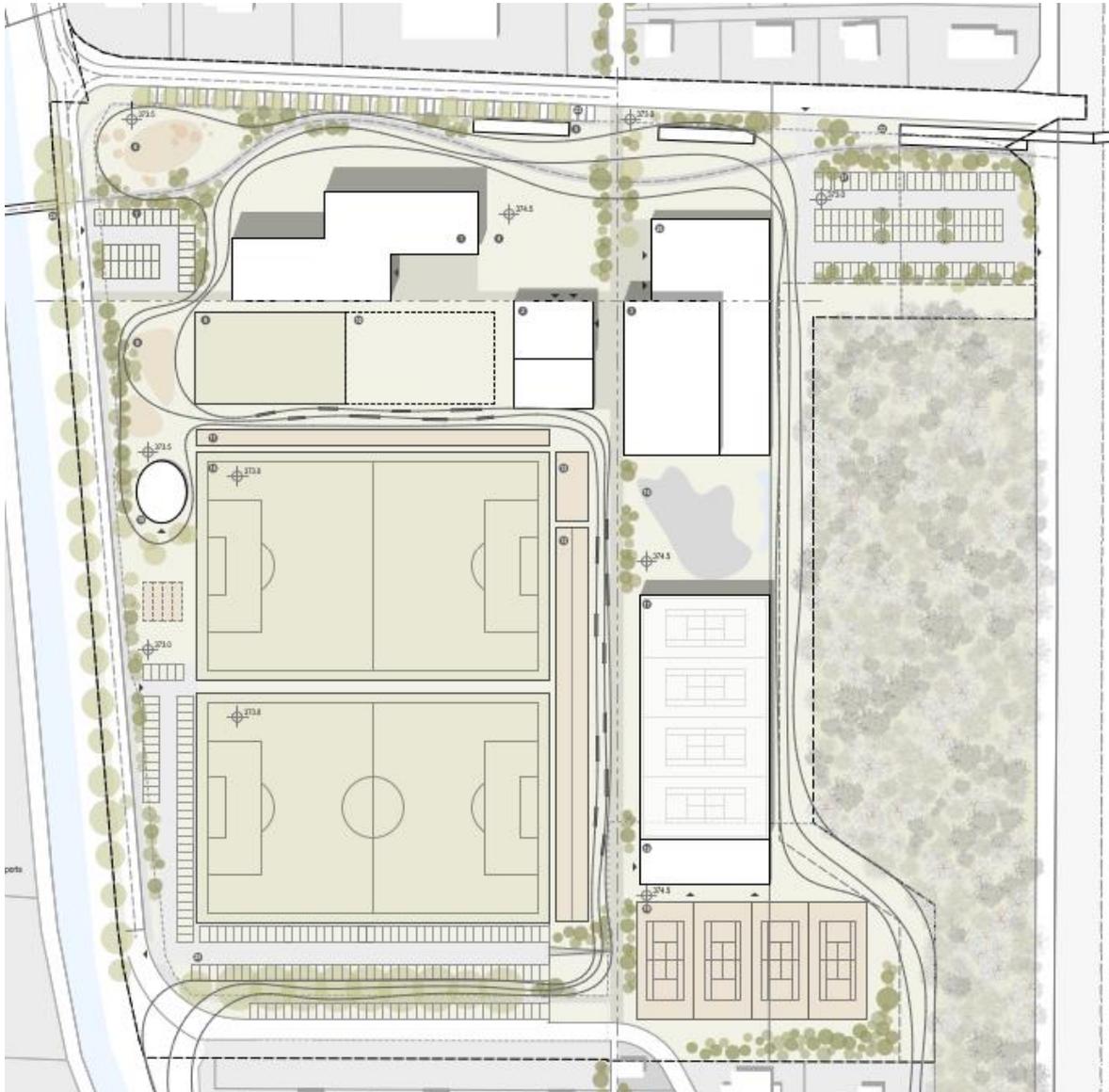
Représenté par : Jérôme Fornachon



9.18 Arvel

Bureau d'architecte : Brönnimann & Gottreux Architectes

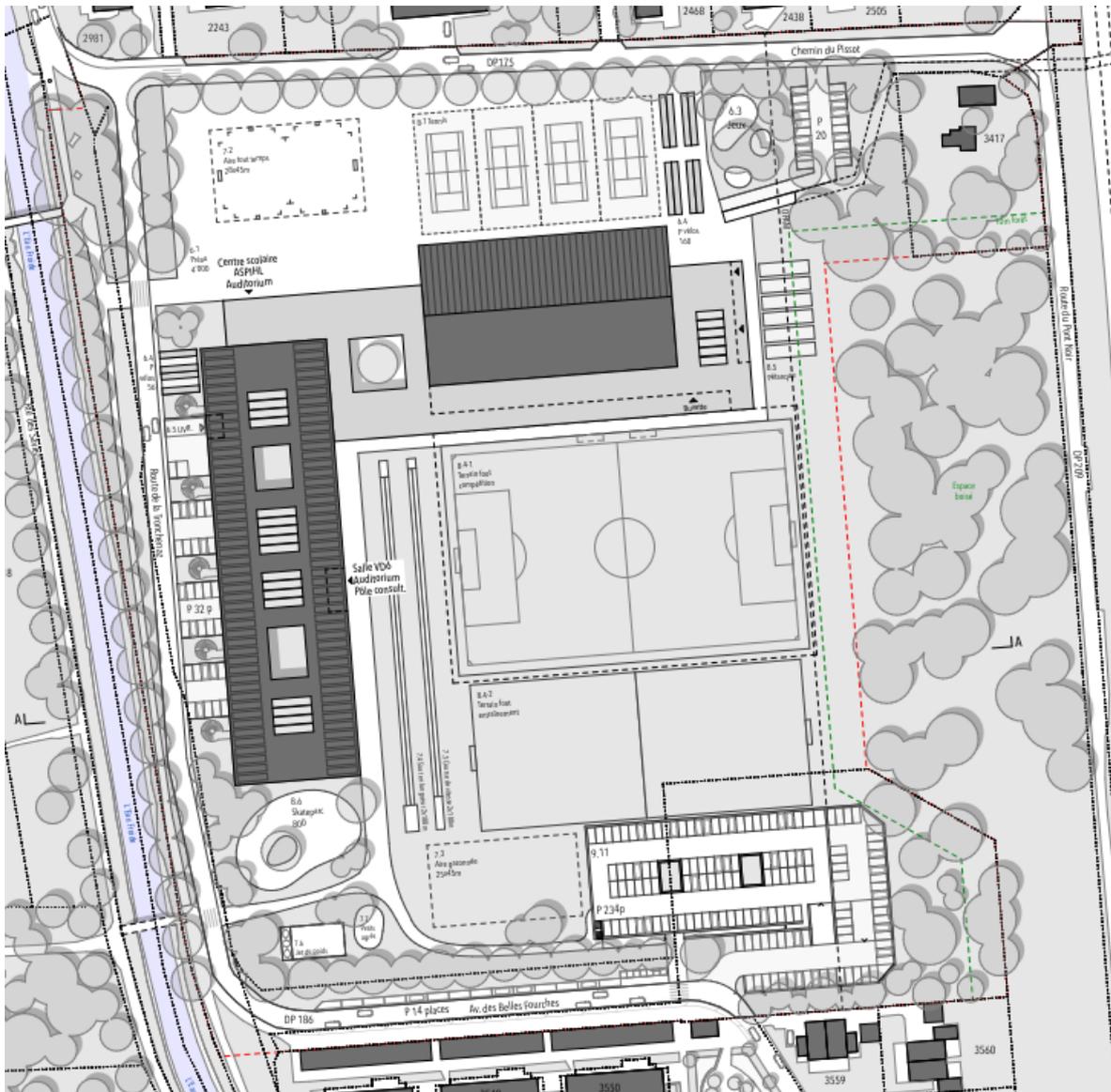
Représenté par : Joël Brönnimann



9.19 Hic et nunc

Bureau d'architecte : O&C Architectes SA

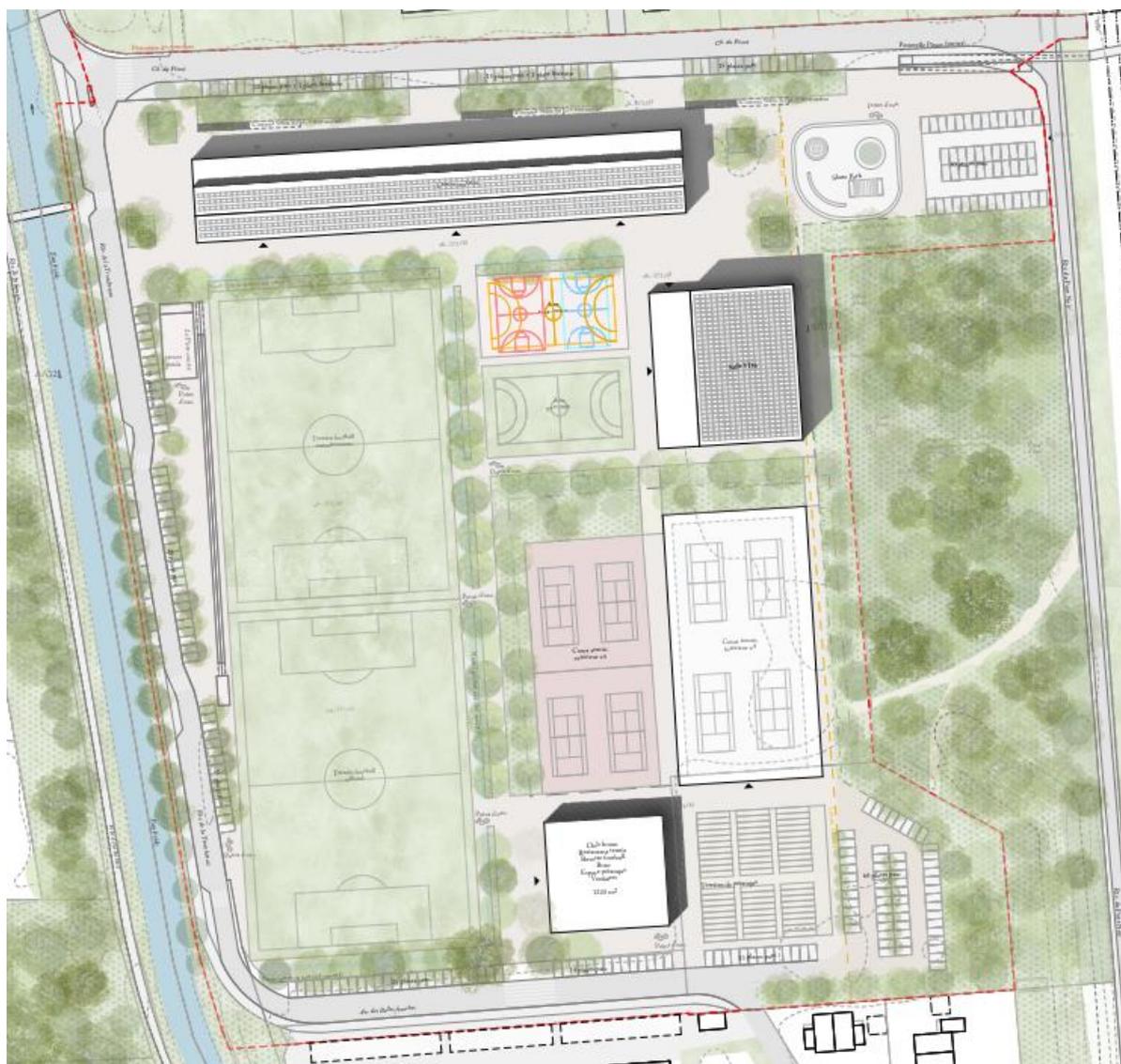
Représenté par : Malik Boukhechina



9.20 Castrum

Bureau d'architecte : Studio BBD SARL

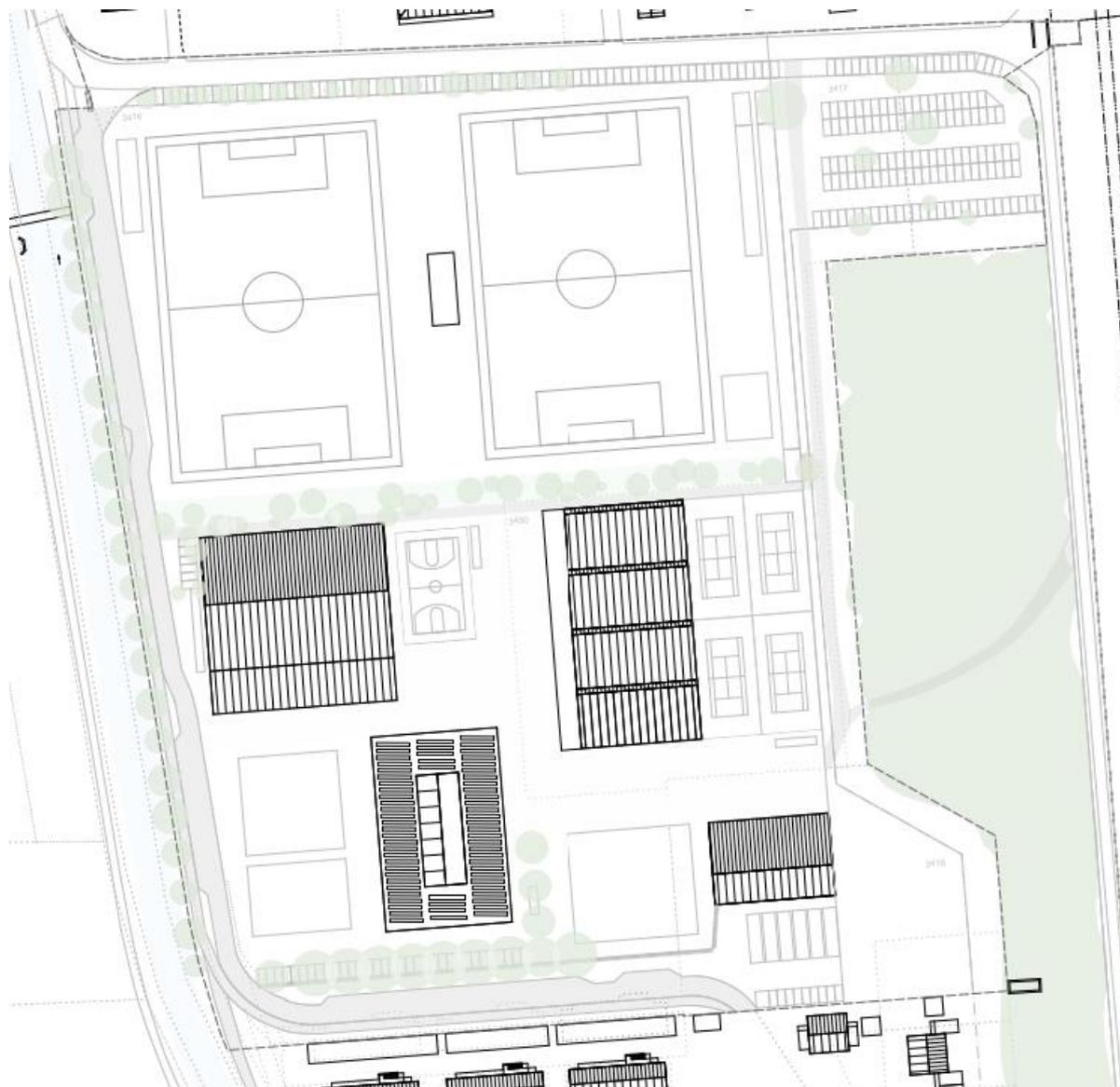
Représenté par : Mathieu Delacrétaz



9.21 Crocodile

Bureau d'architecte : Basile Crelier

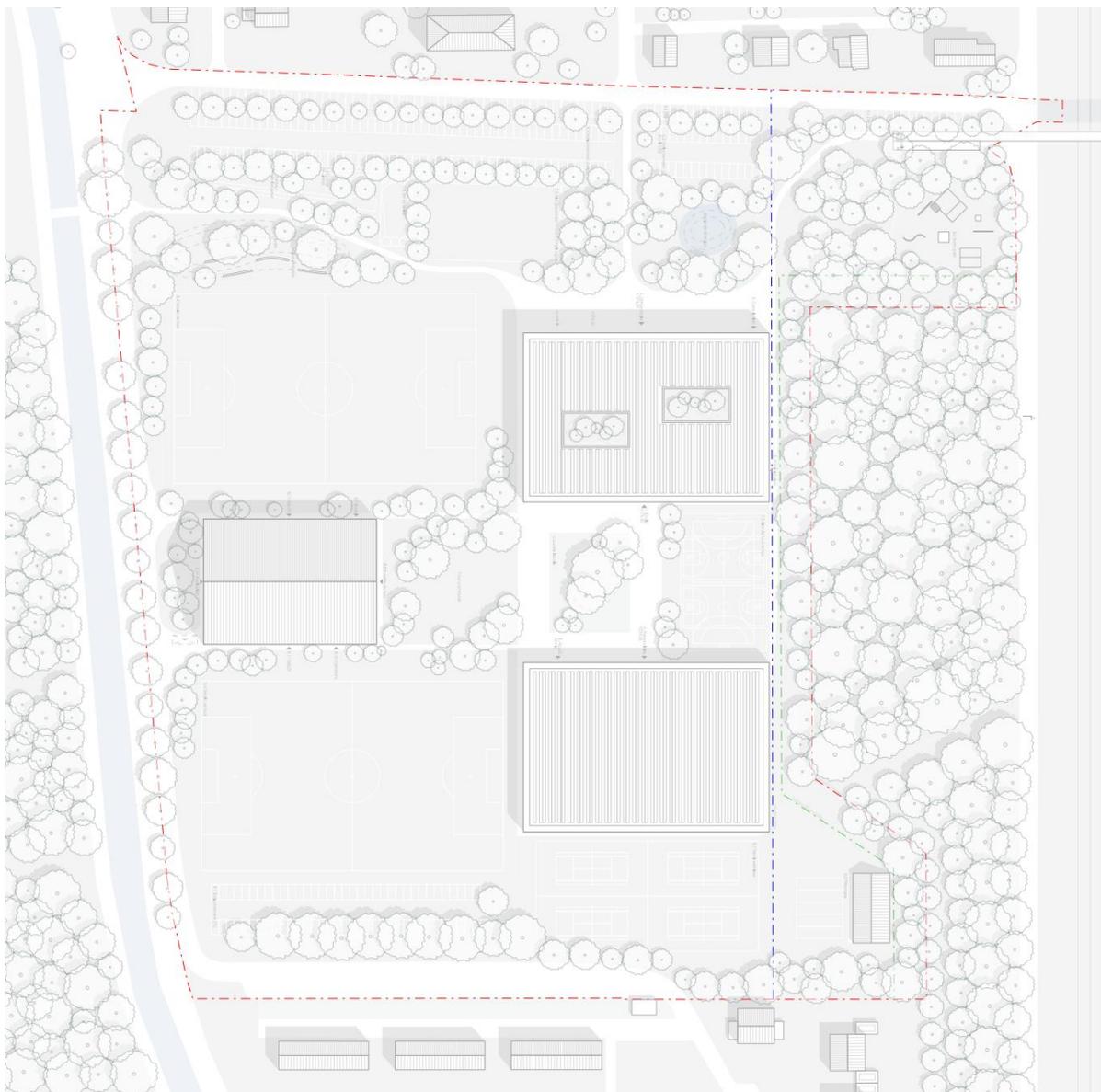
Représenté par : Basile Crelier



9.22 Tauredunum

Bureau d'architecte : Itten + Brechbühl SA

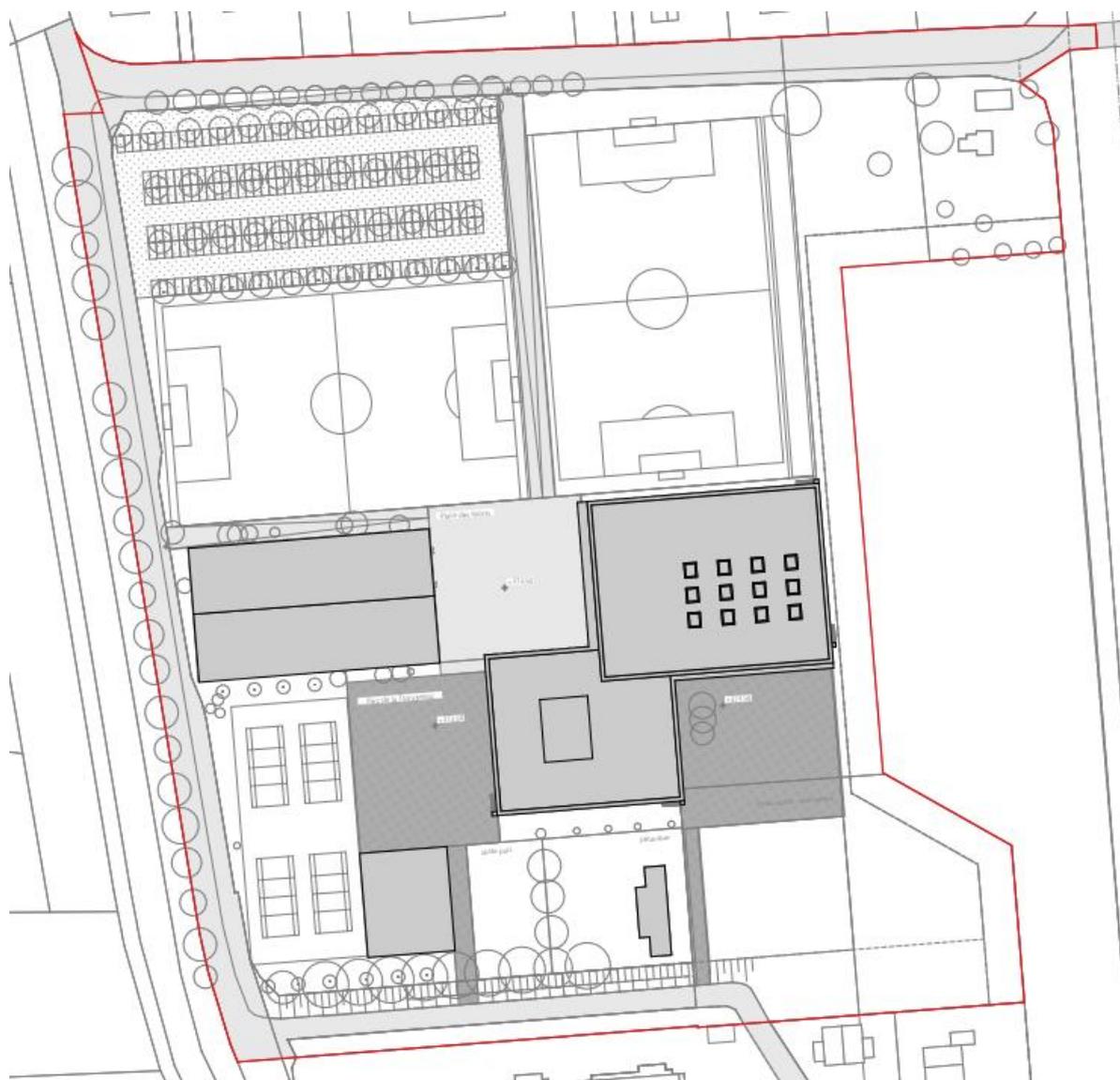
Représenté par : Laurent Gerbex



9.23 La matze

Bureau d'architecte : Labac scoop

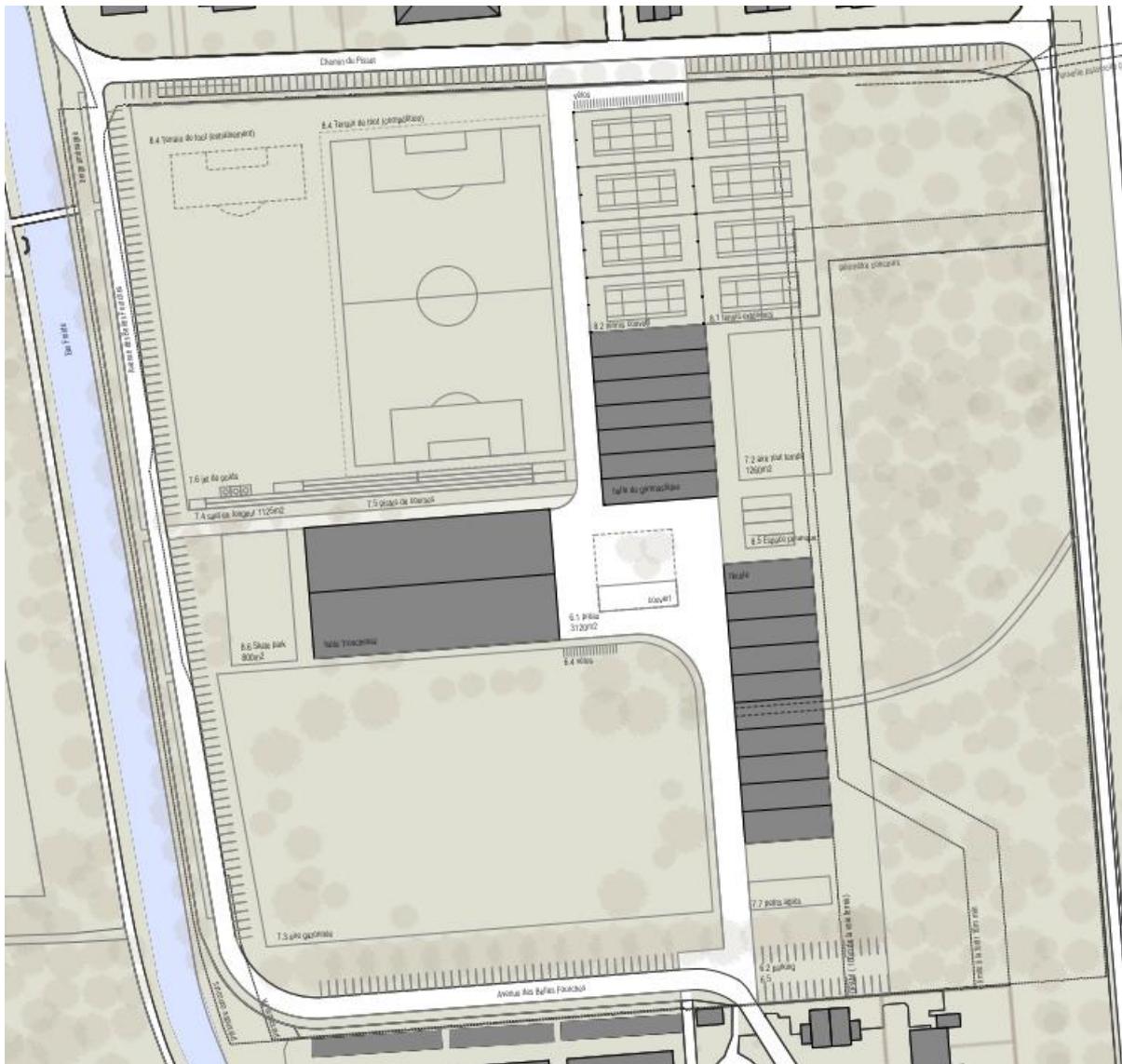
Représenté par : Théo Bellmann



9.24 Trois charpentes

Bureau d'architecte : LVPH architectes SARL

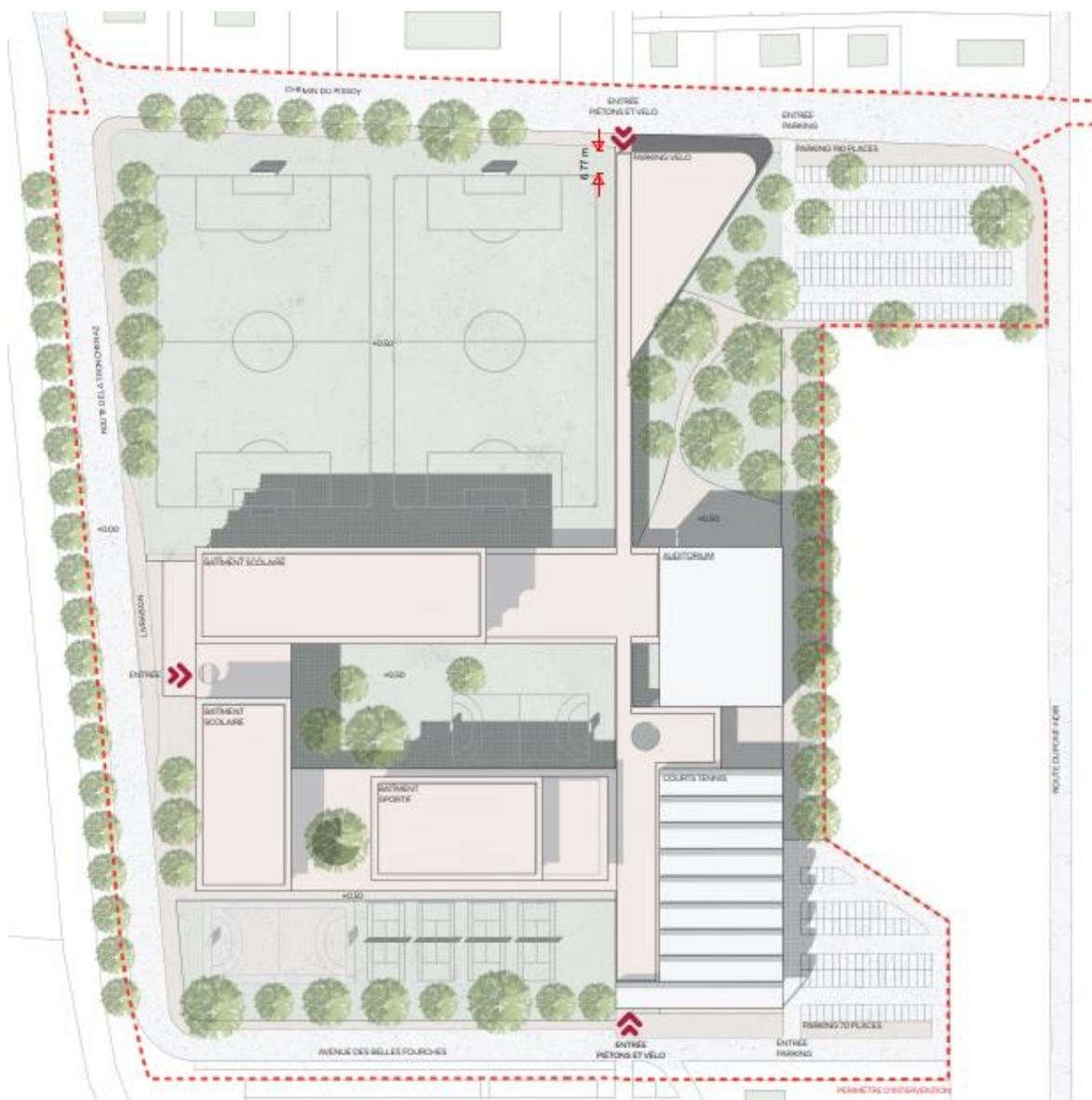
Représenté par : Paul Humbert



9.26 Trait d'union

Bureau d'architecte : Philippe Joseph Burcher architecte

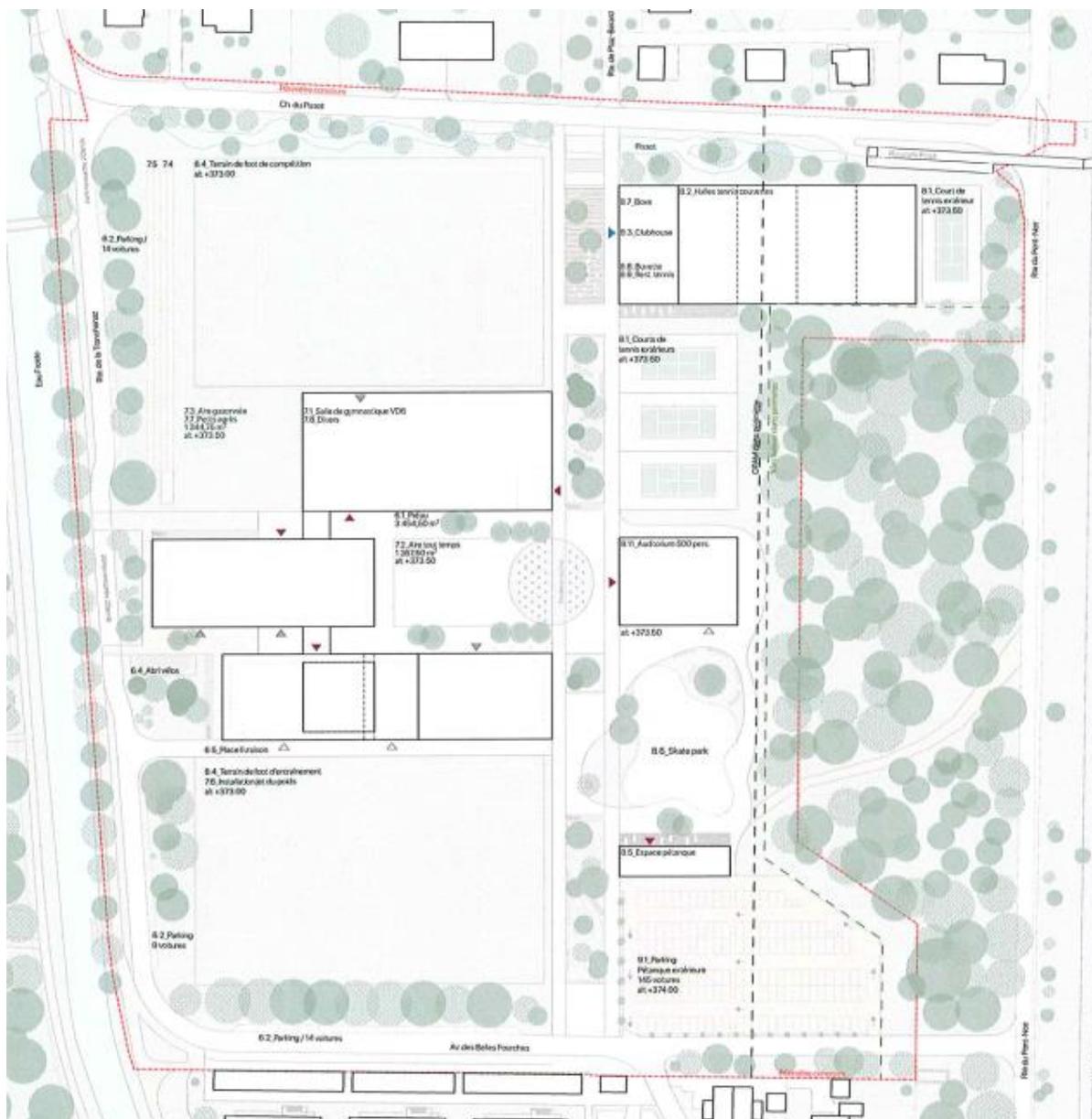
Représenté par : Carlos Lima



9.27 Linea

Bureau d'architecte : PAR Architecture Sarl

Représenté par : Mario Rodrigues



9.28 Podium

Bureau d'architecte : LOCALARCHITECTURE sàrl

Représenté par : Antoine Robert-Grandpierre

